Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8470894
Centre d'intérêt: 630

Morin, Françoise, 1943-.

L'utilisation des laboratoires, bibliothèques et moyens audio-visuels en éducation des adultes. [1] / Françoise Morin, Micheline Boivin ; [pour la Direction générale de l'éducation des adultes,] Etudes et projets. -- [Québec] : La Direction, 1973.
iv, 150., [9] feuillets de pl. : ill. ; 28 cm.

Code: 33-1061; D-1200. Bibliogr.: p. 121-124.

Cote Dewey: 371.3078/M858u Cote LC: LB/3044

Descripteur(s): *Moyen d'enseignement *Utilisation de l'audiovisuel *Utilisation de la bibliothèque *Utilisation du laboratoire *Commission scolaire *Organisation pédagogique *Attitude de l'enseignant *Secondaire (Niveau) *Education des adultes

L'objet de cette synthèse est de dégager certains facteurs explicatifs de l'utilisation plus ou moins grande des outils pédagogiques que sont le laboratoire, la bibliothèque et l'audiovisuel en éducation des adultes et de cerner l'esprit et les tendances générales qui se font jour chez les professeurs. Prenant chacune des commissions scolaires comme unité de base, les éléments analysés sont regroupés selon deux niveaux: 1. l'infrastructure matérielle et pédagogique; 2. les attitudes et conceptions pédagogiques des utilisateurs (enseignants).

L'étude a été menée uniquement auprès de commissions scolaires francophones dont l'équipement scolaire est suffisant et qui disposent de budgets importants pour les cours de formation générale plein temps, au niveau des classes de secondaire III, IV, et V. Dix commissions scolaires font partie de l'échantillon retenu. La cueillette d'information s'est faite à l'aide d'entrevues, de décembre 1971 à avril 1972, auprès de trois groupes dans chaque commission scolaire: des gestionnaires, du personnel technique spécialisé et des enseignants. On a utilisé des schémas d'entrevue et, dans le cas de l'audiovisuel, un questionnaire et une échelle d'attitudes.

Il semble que, si le laboratoire est entré dans les moeurs des enseignants de sciences, ce n'est pas le cas des bibliothèques et de l'audiovisuel pour les enseignants en général. Peu nombreux sont ceux qui songent à profiter des équipements existants pour offir aux adultes la possibilité de s'auto-éduquer, en suivant leur propre rythme d'apprentissage. Les obstacles sont de deux ordres: l'organisation matérielle (accessibilité aux étudiants adultes, quantité, etc.) et l'attitude des enseignants (ignorance des services et du matériel disponible, manque de formation et de support). Diverses recommandations sont formulées pour améliorer la situation.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8470895

FIN

EDUQ 8470894

428a

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
SERVICE DES ÉTUDES ET PROJETS

L'utilisation des laboratoires, bibliothèques et moyens audio-visuels en éducation des adultes

TOME I

Francoise Morin
Micheline Boivin

mars 1973

Code 38 1061 · D 1200

EDUQ 8470894

L'utilisation des laboratoires bibliothèques et moyens audio-visuels en éducation des adultes

Ce document de recherche devant servir d'instrument de travail, les recommandations qui y sont incluses n'engagent pas les politiques ultérieures de la Direction générale de l'Education des adultes.

Françoise Morin
Micheline Boivin
Etudes et projets
février 1973.

En guise de REMERCIEMENTS......

Notre objectif premier, en abordant cette étude, était d'appréhender d'un peu plus près la réalité quotidienne de l'utilisation des laboratoires, des bibliothèques et de l'équipement audio-visuel.

Il nous fallait donc laisser parler, sinon toutes, du moins quelques-unes des personnes aux prises avec cette réalité. Et ce rapport n'aurait pas été rendu possible sans la collaboration de ces différents interlocuteurs.

Merci à tous....

- aux professeurs qui ont répondu à notre questionnaire,
- aux professeurs qui ont participé aux entrevues et dont certains venaient d'assez loin,
- aux bibliothécaires et aux responsables en audio-visuel,
- et enfin, aux responsables de formation générale ainsi qu'aux directeurs d'éducation des adultes qui ont su si bien planifier et organiser nos rencontres dans leur milieu.

NOTE

Le présent rapport fut conçu sous la forme de deux textes séparés, tel qu'il vous parvient. Ces cahiers traduisent chacun à leur façon les buts visés par cette recherche tout en répondant à des exigences méthodologiques.

D'une analyse des conditions d'utilisation, faite suivant un schéma à peu près identique, les dix monographies descriptives se veulent un compte rendu aussi fidèle que possible de la réalité en prenant la commission scolaire comme unité d'analyse.

La synthèse, suivie de recommandations, tente de dégager certains facteurs explicatifs de l'utilisation plus ou moins grande des outils pédagogiques que sont le laboratoire, la bibliothèque et l'audio-visuel en éducation des adultes et de cerner l'esprit et les tendances générales qui se font jour chez les professeurs.

Malgré leur dépendance réciproque, leur lecture peut en être faite séparément selon les intérêts de chacun.

TABLE DES MATIERES

Page

PREMIERE PARTIE: Cadre conceptuel et opératoire . . . .

Remerciements i
Note. ii

Introduction. 1

Cadre d'analyse 3
Reformulation du mandat. 3
Cadre général d'interrogation. 6
Modèle d'analyse 7
Infrastructure matérielle et pédagogique. 8
Organisation matérielle. 9
Support technique et pédagogique 11
Attitudes et conceptions pédagogiques des utilisateurs 13

Cadre méthodologique. 20
Echantillonnage. 20
Hypothèses de travail 20
Etapes de l'échantillonnage 22
Cueillette des données 26
Sources de renseignements 26
Instruments utilisés. 30

DEUXIEME PARTIE: Analyse des données. . . . .

Les moyens parapédagogiques 37
Hypothèses de départ 37
Facteurs explicatifs fondamentaux. 39
Facteurs explicatifs secondaires 44

Les bibliothèques 49
Accessibilité aux bibliothèques scolaires. 49
Obstacles à la fréquentation des bibliothèques scolaires par les étudiants adultes 54
Conception des équipements et services en regard des besoins des étudiants adultes. 56
Attitude des étudiants 59
Attitude des gestionnaires et éducateurs 60
Animation. 61
Conclusion 62

Page

Les laboratoires 63
Organisation matérielle 63
Aspect pédagogique. 65

Les moyens audio-visuels 67
Etude descriptive 67
Utilisation. 67
Fonctions pédagogiques 71
Organisation 75
Support pédagogique. 80

Mise en relations 86
Hypothèse # 1: âge. 88
Hypothèse # 2: sexe 89
Hypothèse # 3: état civil 91
Hypothèse # 4: temps plein/temps partiel. . . 92
Hypothèse # 5: matière enseignée. 94
Hypothèse # 6: expérience en enseignement . . 96
Hypothèse # 7: formation reçue en audio- visuel 99
Hypothèse # 8: perception de l'existence d'un responsable en audio-visuel. . 100
Hypothèse # 9: condition des appareils. . . . 103
Hypothèse #10: documentation disponible . . . 104
Hypothèse #11: incitation à l'utilisation de l'audio-visuel 106
Hypothèse #12: attitude et utilisation. . . . 107
Résumé 108

Conclusion. 111

Conclusion générale. 114

Recommandations. 117

Bibliographie. 121

Annexes. 125
I Schéma d'entrevue: rencontre avec les responsables. 125
II Schéma d'entrevue: rencontre avec les professeurs 126
III Questionnaire sur l'audio-visuel 129
IV Compilation des questionnaires sur l'audio-visuel 139
V Centre coopératif Sésame: compte rendu d'une journée. 145

"as-tu deux minutes, as-tu deux secondes à me consacrer....."

Avis aux lecteurs "pressés"

A celui qui a peu de temps à consacrer à la lecture de ce rapport, nous conseillons un choix des parties à lire en fonction du temps disponible:

$\frac{1}{4}$ heure: introduction - pp 1-3
conclusion - pp 114-117

$\frac{1}{2}$ heure: introduction - pp 1-3
conclusion - pp 114-117
les moyens parapédagogiques - pp 37-49

1 heure: introduction - pp 1-3
conclusion - pp 114-117
les moyens parapédagogiques - pp 37-49
une monographie.

PREMIERE PARTIE

Cadre conceptuel et opératoire

INTRODUCTION

... en guise d'avertissement...

Pour les besoins de la cause, nous avons regroupé les objets de notre étude que sont le laboratoire, la bibliothèque et l'audio-visuel sous le vocable barbare et familier de "parapédagogiques". Les besoins de la cause? C'est-à-dire, pour les besoins de la compréhension et de la communication à l'intérieur du service de recherche. Car il est tellement plus facile de dire "comment va la recherche sur les parapédagogiques?" ou encore de demander à une secrétaire de classer tel document dans le dossier sur les "parapédagogiques" que de s'essouffler à parler de la recherche sur "l'utilisation des laboratoires de sciences, des bibliothèques et des appareils audio-visuels"...!

Que les puristes ne s'en offusquent donc pas ! Il n'est pas et n'a jamais été dans nos intentions d'en faire le fruit d'une analyse sémantique quelconque. De plus, ils nous étaient présentés comme un donné de base sur lequel travailler.

Nous insistons immédiatement sur le caractère exploratoire et descriptif de cette étude.

Les écrits abondent sur le problème des communications et de l'audio-visuel; il existe nombre d'analyses théoriques et empiriques sur les rôles possibles, sur les orientations

d'une nouvelle pédagogie face à l'audio-visuel, ou à la bibliothèque par exemple. Mais il y a très peu de données concernant la situation actuelle en regard de l'utilisation et des conditions d'utilisation de ces outils pédagogiques dans le système scolaire québécois et notamment au niveau de l'éducation des adultes. Nous voulions alors recueillir le plus de données possible pour pallier à cette carence. Nous ne pouvions pas de ce fait y chercher la vérification systématique d'hypothèses dégagées par des enquêtes préliminaires en milieu québécois. Seules certaines constantes, dégagées d'études faites à l'étranger (France, USA) ou d'expériences et d'observations personnelles, nous guidaient dans notre démarche.

Enfin, la situation évoluant rapidement, il peut arriver que certaines données exigent un réajustement depuis le moment où s'est effectué le recueil des informations (au cours de l'hiver 1971-72). Il est même arrivé que des changements relativement importants pour l'objet de notre étude et susceptibles de modifier la situation décrite se soient produits. (1) Mais il n'en demeure pas moins que cette situation était bien réelle à l'époque...

(1) Tel fut le cas de la CSR de Tilly entre la première et la dernière entrevue, (décembre 1971.... printemps 1972).

CADRE D'ANALYSE

Reformulation du mandat

A l'origine du mandat, se posait la question suivante: jusqu'à quel point les cours de formation générale préparent-ils (1) l'étudiant adulte, par le biais d'un apprentissage à certains outils techniques et pédagogiques, à suivre par la suite des cours en formation professionnelle qui exigent justement le développement d'habiletés et de préoccupations techniques?

A cette question générale étaient également liées des préoccupations beaucoup plus immédiates et qui faisaient suite à des observations. Ces préoccupations traduisaient alors un désir de rentabilité maximale de l'équipement scolaire:

---

(1) Cf. dans les cahiers de procédures de la DGEP ce qu'il est dit des finalités des cours de formation générale: "Les cours de formation générale ont pour principal objectif de préparer les étudiants adultes à pouvoir suivre ultérieurement et d'une façon profitable des cours de formation professionnelle, des cours de techniques spécialisées ainsi que des cours de métiers de niveau secondaire ou collégial, ou atteindre le niveau de scolarité requis dans l'occupation de leur choix", MEQ, DGEP, Cahiers de procédures administratives et pédagogiques, II, p. 233, (appendice "K-8").

Quelle est l'utilisation effective des équipements scolaires qui se trouvent dans les écoles à la disposition de l'éducation des adultes?

Notre première démarche a donc consisté à mieux circonscrire notre champ d'exploration. Cela a pris à la fois la forme d'une limitation et d'un élargissement du mandat initial.

De la problématique initiale et trop englobante, nous n'avons retenu (1) qu'un aspect particulier mais révélateur nous semble-t-il: l'utilisation de certains outils pédagogiques et techniques qui initient l'étudiant adulte à un "savoir-faire" intellectuel et technique tout en lui fournissant un outillage intellectuel de base.

Nous ne voulionn pas, par contre, nous limiter à la seule connaissance de l'utilisation des équipements en soi. Il nous paraissait essentiel de poser cette question à l'intérieur d'une étude qui porterait sur les conditions générales d'utilisation. De plus, nous nous sommes vite rendu compte qu'il

---

(1) La question telle que posée à l'origine nous aurait conduites à privilégier aussi d'autres aspects du problème, tels les programmes et les exigences de la formation de type professionnel. Cette première formulation impliquait aussi à la limite, ne serait-ce qu'indirectement, une réflexion sur les finalités dévolues à la formation générale (en termes de remise en question) dans la perspective d'une problématique centrée sur l'activité éducative. Or, il n'en était nullement à propos dans les circonstances et dans les limites implicites de notre mandat.

était pour ainsi dire impossible de calculer le taux d'utilisation comme tel de la bibliothèque ou du laboratoire. Il y avait peu ou pas de données systématiques. La planification de l'horaire d'utilisation des laboratoires se faisait le plus souvent de semaine en semaine ou de session en session. Un professeur utilisait un projecteur déjà emprunté pour un cours au secteur régulier. Il devenait très difficile de comptabiliser ces prêts d'appareils. Le mieux que nous pouvions faire était de dégager une certaine tendance plus ou moins grande à l'utilisation.

De plus, nous étions beaucoup plus intéressées, avons-nous dit, à connaître les conditions matérielles et pédagogiques dans lesquelles se faisait cette utilisation. Intéressées également à dégager certains facteurs qui pouvaient favoriser cette utilisation ou au contraire la freiner; l'esprit dans lequel les professeurs s'en servaient et leurs conceptions pédagogiques sous-jacentes. Cela à partir de l'analyse de la situation rencontrée dans certaines commissions scolaires préalablement choisies.

Cela pouvait nous amener à décrire des situations, à expliquer des phénomènes qui ne sont pas le propre de l'éducation des adultes mais traduisent tout aussi bien un malaise général de l'éducation et de certains de ses rôles ou finalités. Nous nous attendons à y retrouver des thèmes, des réflexions qui dépassent les limites de l'éducation des adultes.

Cadre général d'interrogation

Face à ces objectifs de développement collectif et personnel et d'autonomie de la personne, qui mettent davantage l'accent sur certaines tendances autres que celles strictement économiques du système d'éducation des adultes, deux traductions pédagogiques s'imposent: possibilités d'autoformation de la personne et création d'environnements éducatifs qui en tiennent compte. Nous en empruntons la description sommaire à Opération Départ Montréal:

> Le s'éduquant, de par sa nature humaine, possède en lui-même d'innombrables potentialités, qui sont autant de voies par où peut s'actualiser son dynamisme vital. Mais il faut au s'éduquant l'interaction avec un environnement qui est sien, qui le stimule et qu'il peut transformer au gré de ses expériences d'apprentissage. La préoccupation fondamentale de l'école ou de tout organisme éducatif consiste donc à favoriser la création de ces environnements riches et intenses répondant aux intérêts personnels des s'éduquant parce qu'élaborés à partir de leur dynamisme vital. (1)

Nous nous référons à ce concept d'environnements éducatifs, même s'il déborde largement du cadre scolaire tel qu'on le connaît, comme à une toile de fond sur laquelle s'inscrivent nos interrogations, ne serait-ce que pour en pressentir les distances. Situation idéale susceptible d'alimenter les changements pédagogiques futurs...

---

(1) Opération Départ Montréal

Mais quelle est la situation actuelle, celle qu'il nous faut et que nous voulons avant tout connaître?

Modèle d'analyse

Nous prenons chacune des commissions scolaires comme une unité de base, comme une structure dont la connaissance des divers éléments qui la composent sont indispensables à la compréhension du problème de l'utilisation des parapédagogiques.

Nous regroupons ces divers éléments selon deux niveaux d'analyse:

1o L'infrastructure matérielle et pédagogique;

2o Les attitudes et conceptions pédagogiques des utilisateurs (professeurs).

Il nous paraissait tout aussi faux de chercher des réponses à la situation uniquement dans des vices de forme des structures, des carences organisationnelles (ou dans leur bon fonctionnement) que dans l'entêtement et l'opposition systématique des professeurs victimes d'un "vaste complot de la machine" ou dans leur acceptation enthousiaste.

Ces deux niveaux d'analyse et les éléments qui s'y rattachent sont autant d'hypothèses à retenir.

Enfin, tout en considérant la bibliothèque, le laboratoire de sciences et l'audio-visuel (1) comme un ensemble d'outils pédagogiques en tant que tels, nous les avons traités séparément pour les besoins de l'analyse.

Car, l'expérience et l'observation nous montrent que l'organisation matérielle et pédagogique de même que les exigences de cette organisation sont différentes selon qu'il s'agit de la bibliothèque ou du laboratoire. Elles nous prouvent également que leur histoire est différente comme les traditions scolaires et pédagogiques qui les entourent; leur caractère de nouveauté ou, au contraire, de déjà vu.

A- Infrastructure matérielle et pédagogique:

Le premier niveau concerne les conditions générales d'organisation matérielle et de support pédagogique dont bénéficient les utilisateurs (professeurs et étudiants).

---

(1) .il s'agit de la bibliothèque scolaire. Nous ferons référence à l'occasion à la bibliothèque publique.
.laboratoires de sciences exactes que sont la chimie, la physique et la biologie.
.audio-visuel: nous empruntons la définition suivante: "les techniques audio-visuelles d'enseignement comme l'ensemble des procédés créés par la technologie moderne pour faciliter par des expériences sensorielles sonores et visuelles l'apprentissage", Bernard Lachance, Les techni- audio-visuelles et l'enseignant, p. 63.

Qu'on le veuille ou non, les conditions matérielles sont contraignantes dans tout développement pédagogique quel qu'il soit. Cela est d'autant plus vrai de ce qu'on appelle les outils pédagogiques qui sont des instruments précieux de concrétisation d'un esprit pédagogique. Ils font partie de l'environnement éducatif que constitue ou devrait constituer l'école.

Si favoriser un tel environnement créateur et stimulant relève d'abord d'un esprit, il reste qu'il doit s'appuyer sur des réalisations matérielles. Ce sont d'abord ces traductions matérielles qui nous intéressent ici.

a) <u>Organisation matérielle</u>

Nous nous référons ici à l'abondance de l'équipement utilisé. Il est illusoire de parler d'un encadrement audio-visuel par exemple lorsqu'une dizaine ou plus de professeurs doivent se disputer deux ou trois magnétophones habilement dissimulés!

Il s'agit aussi de sa qualité pédagogique qui n'est pas nécessairement synonyme d'équipement coûteux. La bonne condition des appareils et leur facilité d'accès, d'appropriation par les professeurs et, si possible, par les étudiants adultes, les horaires sont d'autres éléments à considérer.

La facilité d'accès est une autre question que nous posons surtout dans l'optique d'une éducation des adultes au

statut quelque peu marginal et particulier au sein de la C.S.R. Ce statut a-t-il une incidence sur l'utilisation des parapédagogiques?

Enfin, tout autant que l'équipement, le matériel didactique est important. Quelle est la qualité, la pertinence de ce matériel: les films, la richesse de la bibliothèque scolaire: celle-ci est-elle adaptée aux besoins des adultes qui la fréquentent?

Ces problèmes d'accès à la bibliothèque, de la pertinence de la documentation sont d'autant plus d'actualité que la bibliothèque scolaire pourrait compenser pour les carences, voire même l'absence d'une bibliothèque publique (1), municipale ou régionale, dans bon nombre de milieux.

Nous rattachons à l'infrastructure matérielle le support pédagogique et technique que peut et doit fournir l'organisme de formation qu'est la C.S.R.

---

(1) Dans une étude sur les bibliothèques du Québec, E. Tremblay fournit quelques chiffres révélateurs tirés du Rapport statistique 1969 du Service des bibliothèques du Ministère des affaires culturelles: ces chiffres montrent la faiblesse des budgets (6 millions de dollars, soit moins de $1.00 per capita alors que le per capita est de $2.52 en Ontario et de $3.63 pour Toronto). La seule ville de Toronto a un budget supérieur à celui de l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec. 28% de la population urbaine (soit 1 million d'hab.) et 50% des villes de plus de 10,000 hab. n'ont aucun service de bibliothèque convenable. 94% de la population rurale (soit 1,600,000 hab.) est dans la même situation. Il n'existe que quelques bibliothèques régionales (Mauricie, Lac St-Jean) desservant des milieux ruraux et urbains.

b) <u>Support technique et pédagogique</u>

La plupart des études montrent l'importance d'assurer aux professeurs un soutien de qualité. Il ne suffit pas d'offrir le plus bel équipement possible. Il faut également appuyer les initiatives intéressantes, susciter des projets, des expériences. Nous voulons donc connaître les politiques générales des services d'éducation permanente en la matière et les réalisations concrètes entreprises par les responsables.

Sur quel encadrement pédagogique le professeur peut-il compter: réunions pédagogiques, documentation sur l'audio-visuel ou la bibliothèque, perfectionnement. Quel encouragement (incitation) reçoit-il? Cet encadrement vise tout autant un changement de mentalité que l'occasion de fournir une meilleure instrumentation souvent inséparable d'un tel changement.

Dans son livre sur les <u>Techniques audio-visuelles et l'enseignant</u>, B. Lachance résume bien la situation du perfectionnement en audio-visuel:

> "Les techniques audio-visuelles sont utilisées par les enseignants en exercice qui n'ont pas eu l'avantage d'être initiés d'une façon particulière à leur bon usage. Les services audio-visuels des institutions d'enseignement font bien des séances d'information pour ces professeurs qui veulent se servir des diverses techniques audio-visuelles. Malheureusement, ces périodes trop brèves d'initiation ne peuvent satisfaire les besoins maintes fois exprimés par les maîtres... Devant la complexité de la situation, il est certain que l'initiation à une bonne utilisation des diverses techniques audio-visuelles

> ne peut se faire trop rapidement par des séances de recyclage où souvent seuls les aspects techniques de la manipulation et de la production sont présentés. Très peu de maîtres sont dans des situations qui leur permettent cette initiation que nous croyons d'ailleurs insuffisante et combien de fois mal orientée". (1)

Car à la quasi-frénésie d'équiper les écoles, d'acheter du matériel n'a pas souvent correspondu le même travail de formation technique et plus encore pédagogique - avec pour résultats que...

> "les efforts de formation pédagogique correspondants n'ont pas toujours été suffisants et l'on commence à voir se multiplier les exemples de sous utilisation voire de non utilisation des équipements et des documents". (1)

Mais plus encore, le professeur doit apprendre, comme les étudiants (et le reste de la société) et d'autant plus qu'il a une fonction de guide et de conseil, doit apprendre à voir comme il apprend à lire (2), car la connaissance du "langage" audio-visuel lui est essentielle s'il tient à se servir

---

(1) B. Lachance, op. cit. introduction, p. XVII.

(2) B. Planque, Audio-visuel et enseignement.

de l'audio-visuel comme outil pédagogique. "Si l'on veut éviter l'aliénation par les moyens audio-visuels il faut en dominer les techniques et les procédés, avoir expérimenté soi-même leurs modes d'utilisation". (1).

Enfin, des domaines aussi complexes et d'une certaine façon aussi spécialisés que ceux visés par la bibliothèque, l'audio-visuel ou les laboratoires exigent que professeurs et étudiants puissent bénéficier de l'aide d'un personnel spécialisé lorsqu'ils en ont besoin. Quelles sont les modalités de cette collaboration? Cette dernière favorise-t-elle une plus grande et meilleure utilisation?

B- Attitudes et conceptions pédagogiques des utilisateurs:

Lorsque nous parlons d'utilisateurs, nous pensons ici aux professeurs parce qu'à l'heure actuelle, à l'intérieur des cadres existants et malgré certaines réformes de structure, c'est d'eux en grande partie que peut venir un changement de situation, d'orientations des rapports pédagogiques favorisant une plus grande autonomie personnelle de l'adulte dans son apprentissage. A l'intérieur de l'école, même en changement, c'est par le professeur que passera l'appropriation par les adultes des outils de formation et de la création d'environnements éducatifs.

---

(1) Rapport Rioux, page 151.

Tout autant et sinon plus que des conditions matérielles, l'utilisation plus ou moins grande des outils pédagogiques dépend de blocages psychologiques, d'une attitude d'accueil plus ou moins favorable. Au-delà de l'acceptation ou du refus de ces outils, anciens ou nouveaux, comment se fait leur intégration?

C'est dans cette perspective qu'il nous paraît important de mettre à jour les conceptions pédagogiques des professeurs, l'orientation qui s'y manifeste dans l'utilisation des outils pédagogiques.

Nous n'insistons pas sur le rôle dévolu au laboratoire et sur les conceptions pédagogiques qui s'y rattachent. Nous partons de l'idée que l'utilisation des laboratoires et son intégration pédagogique s'inscrivent dans une politique générale voulant créer chez les individus des attitudes et un certain esprit scientifique. Cela par l'acquisition des connaissances et tout en développant des méthodes de pensée dans un équilibre de la théorie et de la pratique.

Parce qu'ils sont peut-être plus polyvalents (rôles plus multiples) et qu'ils ne sont pas, de plus, identifiés à une seule sphère de connaissances et de formation comme le sont les laboratoires vis-à-vis les sciences, nous avons attaché une importance particulière à la bibliothèque et à l'audio-visuel.

L'audio-visuel étant relativement nouveau, tous et chacun s'interrogent sur l'existence d'une pédagogie de l'image. Mais il n'en est pas de même de la bibliothèque et du livre. Il y a tellement longtemps qu'ils font partie du décor pédagogique que peu de gens se posent une telle question à leur sujet. Il semble exister tout naturellement une pédagogie de la lecture, se pratiquer une telle pédagogie. Mais une telle pédagogie (1) existe-t-elle vraiment en éducation des adultes? Utilise-t-on la bibliothèque, lorsqu'on l'utilise, parce qu'elle fait partie de la routine traditionnelle? Quelle place lui accorde-t-on dans la formation?

Nombre d'études ont montré que l'école (tout comme le milieu socio-économique, la famille) fait partie de l'ensemble des facteurs contribuant à développer le goût et l'apprentissage de la lecture. (2). L'absence d'une telle initiation nous est également soulignée: "22% des lecteurs (dont 80% sont des ruraux) affirment que lors de leurs études scolaires, leurs professeurs ne leur ont pas donné le goût et des méthodes pour la lecture". (3).

---

(1) Si par pédagogie, nous entendons apprendre à un individu, à s'instruire par lui-même.

(2) Rapporté dans G. Gagnon, Habitudes et comportements des lecteurs, MAF, 1970, p. 52.

(3) Ibid, page 52.

Lors de l'enquête sur la bibliothèque régionale de la Mauricie, les données recueillies (1) sur le rôle que les lecteurs adultes assignent à la bibliothèque indiquent des voies possibles et montrent l'importance de s'interroger sur l'existence de la bibliothèque, sur les rôles possibles qu'elle peut et doit remplir et sur le rôle d'initiation dévolu à l'école.

Et cela face à une bibliothèque publique à qui un trop grand nombre accorde surtout un rôle de divertissement au détriment des fonctions d'éducation et d'information (2).

Elément le plus nouveau dans la vie scolaire, non encore vraiment intégré dans l'histoire pédagogique, sans tradition rassurante, l'audio-visuel nous apparaissait (et les entrevues l'ont confirmé) l'élément-choc pouvant alimenter les discussions, amener une remise en question de la pédagogie. C'est

---

(1) Importance de la bibliothèque qui doit répondre autant à des besoins utilitaires (acquis de connaissances, influence sur le statut, le revenu, le travail) que de divertissement: "82.8% des lecteurs (86.6% ruraux et 79.3% urbains) considèrent que le rôle principal d'une bibliothèque publique est de permettre de se documenter et de s'instruire". op. cit., pages 82-83.

(2) Dans une étude critique sur les rapports entre la bibliothèque publique et l'éducation des adultes, E. Tremblay (1971) s'élève contre la conception qui veut que ce soit une "institution vouée à satisfaire des besoins marginaux et promouvoir un vague concept de culture populaire. Pour eux, il n'existe aucun lien véritable entre la bibliothèque et l'étude sérieuse, entre la bibliothèque publique et la documentation, entre la bibliothèque publique et l'éducation". L'auteur critique également ce qu'il appelle "l'inconscience de la grande majorité des bibliothécaires du Québec devant l'impact de la clientèle de l'éducation permanente sur les services de bibliothèque de la province". E. Tremblay, 1971.

FILMS
KODAK
LE PARADIS AUDIO-VISUEL
CASSETTES
MOÉ TÉVÉ, le scientifique
T.V. SCOLAIRE
science infuse et diffuse
ALLELUIA!
Grrr...
AUDIO-VISUEL NYET

là que réticences ou enthousiasmes sont le plus manifestes. Si la méfiance des professeurs par exemple tend à disparaître, cette attitude n'est-elle pas encore un élément explicatif d'une faible utilisation de l'audio-visuel?

Peut-on aller jusqu'à parler comme le font certains de "choc psychologique... de modifications profondes des habitudes pédagogiques courantes?" (1)

Car sa pénétration de plus en plus grande dans l'enseignement a conduit à de nouvelles définitions. (2) Nous les avons regroupées sous trois types différents selon la place qu'y occupe l'audio-visuel comme outil pédagogique. Sans vouloir classer ainsi les professeurs rencontrés, ces trois types nous serviront quand même de point de repère.

- <u>Dimension documentaire et didactique</u>

  L'audio-visuel est ici un auxiliaire du professeur qui se perçoit lui-même comme un transmetteur

---

(1) B. Planque, <u>op. cit.</u>, page 8.

(2) Ces fonctions se rattachent à des conceptions pédagogiques générales sous-jacentes. Certaines se rencontrent dans l'utilisation de la bibliothèque ou du laboratoire. Mais nous les avons réservées pour ces paragraphes sur l'audio-visuel parce que ce sont justement les techniques audio-visuelles qui ont alimenté depuis des années les réflexions et les prises de position des professeurs et des spécialistes.

d'informations, la principale source d'informations.

L'introduction de l'audio-visuel permet alors plus de variété, assure une meilleure compréhension par ses qualités de concrétisation et de visualisation.

Mais l'audio-visuel ne suffit pas à changer le rapport pédagogique: il y a une façon autoritaire et magistrale de l'utiliser, si valable qu'en soit son intégration pédagogique.

- Dimension "outil de formation"

  Il s'agit de l'exploration libre de l'information par l'étudiant lui-même où celui-ci "apprend à apprendre". Le professeur devient alors un guide et un animateur. Importance ici comme dans la dimension expressive de l'apprentissage du "langage" audio-visuel.

- Dimension expressive

  C'est une conception qui laisse libre cours à la création, à l'expression personnelle. L'audio-visuel permet alors d'autres modes d'expression que l'écrit. C'est le passage de la consommation à la production.

De ces diverses conceptions naissent des attitudes et des attentes différentes plus ou moins créatrices de tension et d'hostilité quasi instinctives parfois ou, au contraire, de réflexions et d'innovations chez les professeurs concernés. Nous les avons voulues exclusives l'une de l'autre pour les besoins de l'analyse bien qu'elles se retrouvent souvent à des niveaux différents chez un même individu.

Nous allons donc essayer tout au cours de ce voyage exploratoire de réunir les divers éléments (enfin les plus importants) de la réalité visée par l'utilisation des parapédagogiques. Nous nous sommes refusées à privilégier un niveau au détriment de l'autre en nous appuyant sur un modèle qui tente de mettre en lumière l'interdépendance des multiples composantes de la réalité. Cela en vue de brosser un premier tableau de la situation qui tient compte tout autant d'une infrastructure, souvent déterminante au départ que des valeurs et des conceptions des protagonistes que sont les professeurs.

REPRESENTATION GRAPHIQUE

Pour chaque CSR,

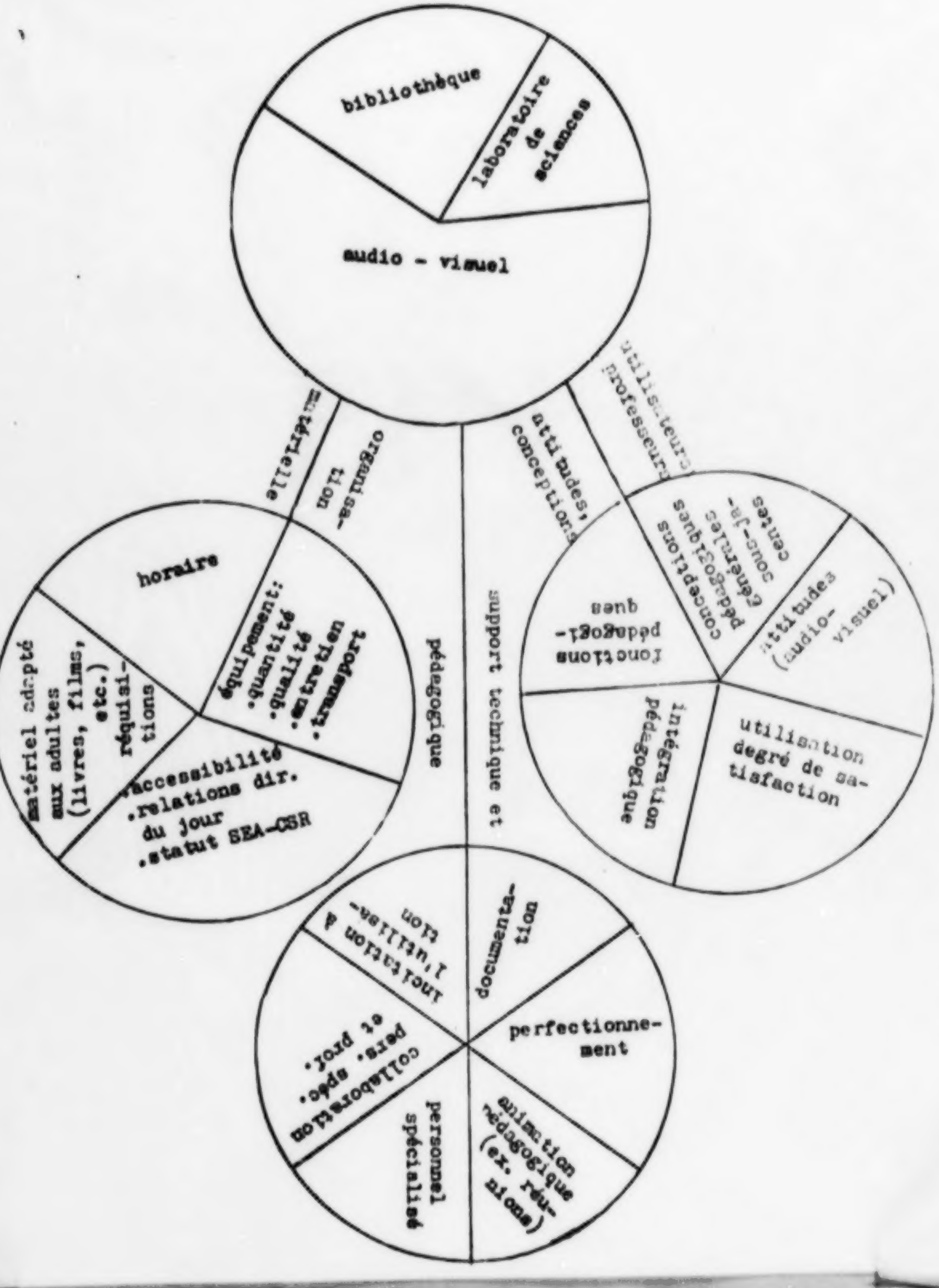

CADRE METHODOLOGIQUE

1- ECHANTILLONNAGE

Hypothèses de travail

Nous avons considéré pour notre étude les commissions scolaires francophones comme l'ensemble de la population à étudier. Nous partons de deux données préalables essentielles afin de n'en éliminer aucune au départ:

1o. L'importance de l'équipement scolaire relatif aux laboratoires de sciences exactes, aux bibliothèques et aux appareils audio-visuels. Jusqu'à quel point l'équipement scolaire disponible est-il utilisé? Est-ce davantage un problème d'accessibilité qu'un problème de quantité? La plus ou moins grande utilisation est-elle fonction de l'importance de l'équipement? Deux cas limites nous viennent à l'esprit: peu d'équipement mais par là même bien utilisé et intégré à la vie pédagogique; une abondance, une surabondance même d'appareils et de matériel qui doit théoriquement susciter l'intérêt, sensibiliser le milieu et favoriser alors une plus grande utilisation mais sans qu'il en soit ainsi dans la pratique quotidienne.

2o. L'importance des cours de formation générale, plein temps. L'étude de cette utilisation se limite à la situation qui prévaut en formation générale, plein temps. L'importance

du budget alloué à la formation générale, plein temps, a-t-elle une influence quelconque? Plus le budget est élevé, plus l'accent est mis sur la formation générale, plus alors les problèmes particuliers que soulève, par exemple, l'utilisation des parapédagogiques seront pris en considération à l'intérieur de ce type de formation. Si, au contraire, la formation générale est dévalorisée, si elle est la "parente pauvre", ces problèmes seront plus facilement escamotés.

En regard même de la formation générale, plein temps, nous nous limitons aux classes de secondaire III, IV et V. D'après l'orientation générale des programmes et la méthodologie proposée, les "outils pédagogiques" qui nous intéressent (laboratoires, bibliothèques, appareils audio-visuels) servent surtout à partir de secondaire III. C'est ainsi que les cours de sciences exactes qui exigent l'utilisation du laboratoire ne se donnent qu'à ces derniers niveaux. Le matériel utilisé en éducation de base, présecondaire et même secondaire I et II est un matériel didactique plus immédiatement intégré par le professeur à la préparation du cours.

De plus, ces professeurs font plutôt appel à des "ressources informelles" (1), à des éléments du milieu ambiant

---

(1) Par opposition aux "ressources formelles" directement, officiellement intégrées à l'institution d'enseignement qu'est la C.S. Cela n'empêche pas cependant l'utilisation de certaines ressources formelles (ex. appareils audio-visuels tels le magnétophone, le projecteur).

(par exemple, visites de caisses populaires, utilisation de journaux, d'affiches) qu'il est plus difficile de vérifier. Enfin, les classes de secondaire III, IV et V sont jusqu'à maintenant beaucoup plus liées à l'idée de la certification, du diplôme, donc de la réussite à l'examen. De ce fait, il semble que la direction et les professeurs, s'ils favorisent l'utilisation des parapédagogiques, le feront d'abord à ces niveaux, y investiront "collectivement" argent et énergie pour faciliter la réussite des étudiants aux examens. C'est donc à ces niveaux que peuvent apparaître plus clairement l'existence et la mise en pratique d'une politique définie.

<u>Etapes de l'échantillonnage</u>

A l'origine, notre population totale était constituée des commissions scolaires suivantes:

55 commissions scolaires régionales;
2 commissions scolaires locales (Lachine et Verdun);
C.E.C.M.
C.E.C.Q.

Comme ces 2 dernières entrent nécessairement dans notre étude, nous les considérerons à part et elles ne font pas partie de la population totale (N) à échantillonner.

Nous avons, de plus, éliminé 4 C.S.R. parmi les 55 C.S.R., celles où n'existaient qu'une classe ou deux de secondaire III, IV et V - à savoir - les C.S.R. des Iles, Matapédia, Missisquoi et Provencher.

Il nous reste donc 53 commissions scolaires (51 C.S.R. et 2 C.S. locales).

Nous avons choisi l'échantillonnage stratifié qui répond le mieux à une étude de caractère typologique et visant une analyse explicative. La distribution des commissions scolaires retenues se fait selon les deux dimensions suivantes:

1) l'importance ($) du budget de la formation générale, plein temps;
2) la valeur ($) de l'équipement scolaire.

Par suite des renseignements fournis par les commissions scolaires sur la valeur (1) de leur équipement, nous avons dû en éliminer certaines (neuf) pour lesquelles nous n'avons obtenu aucune donnée concernant l'équipement audio-visuel. Il nous reste finalement 44 commissions scolaires que nous avons distribuées selon les deux dimensions mentionnées plus haut. Pour chaque dimension, nous avons divisé les données en terciles

---

(1) Valeur approximative: c'est beaucoup plus un ordre de grandeur pour classer chacune des commissions scolaires.

pour un total de 9 classes lors du regroupement tenant compte des deux variables. (1).

Nous avons choisi alors au hasard simple une commission scolaire par classe. (1). Voici la liste des commissions scolaires choisies:

C.S.R. Amiante
Baie des Chaleurs
Bas St-Laurent
Chambly
Chaudière
Côte Nord
Des Monts
De Tilly
+ C.E.C.M.
C.E.C.Q.

Cela nous permet une généralisation de caractère théorique - i.e. une généralisation des relations causales entre les variables en regard de l'utilisation des parapédagogiques et de l'importance de ce taux d'utilisation. Comme ces cas-types se répartissent en commissions scolaires "grosses, moyennes et petites" nous aurons également un premier aperçu général de caractère exploratoire, de la situation sur le territoire.

---

(1) Nous n'avons en fait que 8 classes car nous avons regroupé la C.S.R. Jean Talon avec la classe 1,2. Cf. Tableau I page 25.

<u>TABLEAU I</u>

<u>Regroupement selon les 2 dimensions</u>

budget F.G. plein temps / valeur ($) des parapédagogiques	1	2	3
1	Estrie Lapointe Outaouais Vieilles-Forges Mauricie <u>Chambly</u>* Meilleur Grand-Portage	St-François Salaberry Duvernay Louis-Fréchette <u>De Tilly</u> Doll. des Ormeaux Jean Talon	X
2	Louis-Hémon Le Royer <u>Chaudière</u>	<u>Bas St-Laurent</u> Henri Bourassa Lac St-Jean Honoré Mercier Deux-Montagnes	Harricana Youville Carignan Tardivel Pascal Taché <u>Amiante</u> Chauveau
3	Du Golfe Verdun Du Cuivre <u>Côte Nord</u>	<u>Des Monts</u> Péninsule La Vérendrye Lachine	<u>Baie des Chaleurs</u> Papineau Orléans Le Gardeur Mille-Isles Laurentides

* En soulignés, les C.S.R. choisies par l'échantillonnage.

2- CUEILLETTE DES DONNEES

2.1 Sources de renseignements

Les données quantitatives brutes portant sur l'objet de notre étude se faisant rares, notre première source d'information nous vient des perceptions de personnes impliquées, chacune à leur manière, dans la situation scolaire et pédagogique que nous devions décrire et dont nous tentons de tirer certains facteurs explicatifs. Plus que des données "objectives" en soi, c'était beaucoup plus la confrontation et la comparaison de ces perceptions, si subjectives soient-elles, souvent différentes face à une même situation, qui nous permettaient une lecture plus "objective" et à distance de certains aspects d'une réalité que nous avions pour mandat de cerner.

La cueillette de ces informations s'est faite avant tout sous forme d'entrevues. Cette période de rencontres (1) s'est échelonnée tout au long de l'hiver 1971-72 (de décembre 1971 au début d'avril 1972). Ces rencontres ont pris la forme aussi bien d'entrevues individuelles que d'entrevues de groupe, selon les disponibilités et les fonctions des participants. Généralement, nous avons eu des entrevues de groupe avec les professeurs. Pour les gestionnaires et le personnel technique, il a été plus facile de faire des entrevues individuelles.

---

(1) Cf. tableau II "Calendrier des rencontres", page 27.

TABLEAU II

Calendrier des rencontres (Août'71 - Mai'72)

MOIS	Août'71	. . .	Décembre'71	Janvier'72	Février'72	Mars'72	Avril'72	Mai'72
C.S.R.	.C.E.C.Q.		.De Tilly Envoi du question-naire aux professeurs	.C.E.C.Q. 2è envoi (rappel) du ques-tionnaire	.Bas St-Lau-rent .Amiante .Des Monts .C.E.C.Q. .Sesame (CCS) .C.E.C.M. .Côte Nord .Chambly	.Chaudière .Baie des Chaleurs		.De Tilly .C.E.C.Q.

Il est arrivé à de très rares occasions que professeurs et gestionnaires participent à une même discussion.

Dans chacune des commissions scolaires visitées, ces entrevues ont été conduites auprès de trois groupes (1) de personnes lorsque cela était possible afin justement de diversifier les sources d'information et les perceptions de la situation. Ces groupes représentent:

1. des gestionnaires: directeur du service d'éducation des adultes, responsable de la formation générale, directeur de centre

2. du personnel technique spécialisé rattaché aux services parapédagogiques: bibliothécaire, coordonnateur régional en audio-visuel (secteur régulier);

3. des professeurs (de 6 à 10 personnes) qui enseignent en formation générale, plein temps, dans les matières suivantes: (français, anglais, mathématiques, sciences, relations humaines). Pour ces derniers,

---

(1) Cf. tableau III "Distribution des informateurs selon les CSR étudiées", page 29. Nous regrettons que des contraintes de temps et d'énergie ne nous aient pas permis de rencontrer un des groupes les plus directement intéressés, les étudiants adultes. De plus, certains choix préalables (Cf. le cadre d'analyse) dans l'orientation de la recherche nous guidaient également dans la sélection des informateurs.

TABLEAU III

Distribution des informateurs selon les C.S.R. étudiées

	Informateurs \ C.S.R.	Amiante	Baie des Chaleurs	Bas St-Laurent	Chambly	Chaudière	C.E.C.M.	C.E.C.Q.	Côte Nord	Des Monts	De Tilly
GESTIONNAIRES	.Directeur S.E.P.					X			X		
	.Responsable formation générale	X	X	X	X	X	X		X	X	X
	.Responsable de centre	X	X		X		Centre Iberville, Centre Ste-Eliz.	X	X	X	X
PERSONNEL SPECIALISE	.Bibliothécaire	X				X		X		X	
	.Coordonnateur en audio-visuel	X				X		X		X	
	Professeurs	X	X	X	X	X	Centre Iberville	Centre perm. Limoilou, Ecole Perreault	X	X	X

nous avons pu également obtenir des informations par l'envoi d'un questionnaire. (1)

2.2 Instruments utilisés

2.2.1 Les schémas d'entrevue (2)

Comme nous l'avons noté précédemment, l'instrument privilégié par nous a été l'entrevue individuelle ou de groupe.

Liée aux préoccupations et au travail quotidien de chaque groupe, la façon d'aborder les problèmes de l'utilisation des parapédagogiques était nécessairement différente. Tout en conservant un cadre général et commun d'interrogation, nous avons été amenées à préparer des schémas d'entrevue qui tiennent compte, qui respectent ces particularités. Ce même cadre nous servit aussi dans l'analyse descriptive (monographies).

Il a surtout été question avec les gestionnaires, d'organisation matérielle et pédagogique, des politiques générales, des orientations du service face à une meilleure et plus grande utilisation des outils pédagogiques en tenant compte, avec

---

(1) Cf. tableau II "Calendrier des rencontres", page 27.

(2) Cf. en annexe p 125 les schémas d'entrevue, pour les gestionnaires et les professeurs. Quant au personnel technique, le peu de personnes rencontrées dans ce groupe et la diversité des fonctions remplies n'exigeaient pas la même fidélité à un schéma comme tel.

certains, des nouvelles tendances et expériences pédagogiques qui les intéressaient. Nous leur avons également demandé de porter un jugement sur l'utilisation et les types d'utilisation qu'en faisaient les professeurs de leur institution.

Quant au personnel technique, nous avons abordé les problèmes qui touchaient directement leur sphère d'activité: organisation matérielle, support et collaboration techniques et pédagogiques avec les professeurs.

Mais, c'est avec ces derniers que nous sommes entrées au coeur de la situation pédagogique. En plus, de l'organisation matérielle et pédagogique, nous étions surtout intéressées à connaître leurs attitudes et comportement (utilisation) vis-à-vis ces outils pédagogiques, à mettre un peu plus en évidence les conceptions pédagogiques générales sous-jacentes lorsqu'elles se manifestaient.

2.2.2. Le questionnaire et l'échelle d'attitudes. (1)

Ce questionnaire distribué aux professeurs portait uniquement sur la situation de l'audio-visuel. Une première partie concernait principalement l'organisation matérielle (nombre

---

(1) Cf. en annexe p. 129.

d'appareils, leur condition) et le support pédagogique (perfectionnement, documentation, incitation à l'utilisation) que leur fournissait l'institution de formation de même que leur comportement (utilisation) et leur degré de satisfaction.

Une deuxième partie, constituée par une échelle d'attitudes devant mesurer l'attitude plus ou moins favorable des professeurs, nous permettait de connaître cette attitude générale des professeurs répondants vis-à-vis l'audio-visuel. Déjà construite pour une enquête (1) menée auprès de professeurs du secteur régulier (secondaire), nous l'avons quand même utilisée puisque ce sont dans bien des cas les mêmes personnes que l'on retrouve le soir en éducation des adultes. Le problème de l'audio-visuel ne constituant qu'une partie, si importante soit-elle, de notre étude, la construction d'un questionnaire et d'une échelle d'attitudes et leur validation nous auraient demandé trop de temps pour les besoins de la recherche auxquels ils devaient répondre.

Nous les avons reproduits intégralement sauf pour quelques variantes du questionnaire dans le but de tenir compte

---

(1) La construction et la validation de ce questionnaire et de l'échelle d'attitudes ont fait l'objet d'une thèse de maîtrise en sciences de l'Education, Univ. Laval, Denise Véronneau, Etude de certains facteurs humains et matériels reliés aux dimensions de l'attitude des maîtres à l'égard de la technologie en éducation au Québec, 1970.

davantage de la réalité propre à l'éducation des adultes (par exemple, l'omniprésence du temps partiel chez les professeurs). De plus, nous avons transformé l'échelle en quatre points afin de faire disparaître les réponses neutres ("je n'ai pas d'opinion", "je ne sais pas").

Si ce questionnaire était loin de couvrir tout le champ complexe de l'audio-visuel et de sa pédagogie, il nous permettait cependant de recueillir certaines données quantitatives de base. De plus, il a été utilisé avec l'idée qu'il allait être complété par un ensemble d'entrevues susceptibles alors de nous fournir un matériel plus dense et plus approfondi.

Ce questionnaire fut envoyé à chacun des professeurs enseignant en formation générale, plein temps (secondaire III à V) dans les 10 C.S.R. choisies. La liste de ces professeurs fut tirée de la DGEP-E (1970-71), la plus récente à l'époque. Cette formule est fidèlement remplie semble-t-il par plus de 80% des professeurs; ce qui représente pour notre cas une population totale de 330 personnes. De ce nombre, 232 professeurs ont rempli et retourné le questionnaire pour un taux de réponse de 70%. Ce taux varie d'une C.S.R. à l'autre (de près de 100% à 50%) mais ne descend jamais en bas de 50%.

La construction de l'échelle (1)

L'échelle d'attitudes est ici construite d'après la méthode de Thurstone (méthode des intervalles apparemment égaux).

Il s'agit de demander à un groupe de personnes, appelées "juges", de classer, en les échelonnant de 1 à 11, chacun des énoncés ou opinions préalablement choisis, selon que ces personnes jugent que les énoncés expriment une attitude de la plus favorable (1) à la moins favorable (11). Cela sur un continuum d'attitudes où la distance entre 1 et 2 doit théoriquement être la même qu'entre 2 et 3, 3 et 4, etc., jusqu'à 11. La cote d'attitude de chaque énoncé est calculée par la suite d'après sa valeur médiane ("scale value"), i.e. l'intervalle où 50% des "juges" (fréquences cumulées) ont situé cet énoncé. La sélection finale des énoncés retient ceux qui permettent une distribution égale (à égale distance) d'une position extrême (l'énoncé exprimant l'attitude la plus favorable) à l'autre (l'énoncé exprimant l'attitude la moins favorable) le long de l'échelle.

---

(1) Nous nous inspirons pour cette question des renseignements fournis par l'auteur dans sa thèse (p.41 et suiv.) et complétés pour le traitement des données (score) de notes méthodologiques, Selltiz, Johada, Deutsch, Cook, Research Methods in Social Relations, revised ed., 1963, pp. 359-366.

Lorsque deux énoncés ont la même cote d'attitude, on choisit celui qui a le plus bas coefficient d'ambiguité "Q". (1)

Dans le cas présent, 40 énoncés ou opinions furent transmis à 100 juges, étudiants universitaires de diverses disciplines, dont 32% en audio-visuel. Seize énoncés furent retenus pour constituer l'échelle définitive. Celle-ci fut à son tour, pour s'assurer de sa validité (stabilité), passée au groupe d'étudiants en audio-visuel avant d'être envoyée aux professeurs qui faisaient l'objet de la recherche.

Le traitement des données (score)

Tout en conservant la cote d'attitude propre à chaque énoncé, nous avons pris la méthode de calcul de Likert pour le calcul du score global. Ce score global est obtenu par la somme des cotes d'attitude ("scale value") différentes pour chaque énoncé. Nous avons cependant, pour faciliter ce calcul, dichotomisé l'échelle de réponse en 4 points en + (accord) et en - (désaccord). C'est ainsi qu'un professeur qui se dit d'accord avec un énoncé que les juges ont classé comme étant une opinion très favorable (par exemple comme valant 9.6)

---

(1) La distribution sur l'échelle en 11 points des jugements portés sur un énoncé fait apparaître une plus ou moins grande concentration (ou dispersion) du classement des "juges"; plus la concentration est grande, plus le coefficient "Q" d'un énoncé est bas.

reçoit plus de points qu'un autre qui se dit d'accord avec un énoncé dont la cote est plus faible (6.5), lui permettant d'obtenir éventuellement un score global plus élevé.

La distribution des professeurs en attitude favorable ou défavorable se fait d'après le calcul de la médiane, i.e. le point (ici le score) où se situent 50% des professeurs répondants (médiane supérieure: attitude la plus favorable; médiane inférieure: attitude la moins favorable).

DEUXIEME PARTIE

Analyse des données

Adultes..... danger...

LES MOYENS PARAPEDAGOGIQUES

HYPOTHESES DE DEPART

Nous avions posé comme hypothèses de départ que les commissions scolaires devaient se différencier entre elles selon l'utilisation des moyens parapédagogiques. Cette utilisation devait être fonction de facteurs tels que le budget alloué aux équipements parapédagogiques et l'importance de la formation générale plein temps (1). Les commissions scolaires régionales choisies à partir de ces deux variables se répartissent dans différentes régions du Québec. Nous pensions que les commissions scolaires les plus éloignées des centres urbains que sont Québec et Montréal devaient rencontrer plus de difficulté concernant l'approvisionnement du matériel et par conséquent, faire un usage plus limité des moyens parapédagogiques. Finalement, nous croyions que les grosses commissions scolaires telles que la CECM et la CECQ devaient être favorisées par rapport aux commissions scolaires de moindre importance. Or, aucune de ces hypothèses n'a été confirmée. Les lecteurs qui auront parcouru les dix monographies incluses dans ce rapport se seront rendu compte de la similitude existant entre elles. A peu de chose près, nous avons dû répéter les mêmes observa-

---

(1) L'explicitation de ces hypothèses est donnée dans la partie méthodologique page 20.

tions d'une commission scolaire à l'autre. Les différences minimes observées ne tiennent à aucun des facteurs ci-haut mentionnés.

Selon les deux premières hypothèses, à savoir l'importance du budget alloué aux équipements parapédagogiques et à la formation générale plein temps, les C.S.R. touchées par notre recherche devraient se classifier ainsi (1):

1- Chambly
2- De Tilly
2- Chaudière
3- Bas St-Laurent
3- Côte Nord
4- Amiante
4- Des Monts
5- Baie des Chaleurs.

Si nous comparons les deux extrêmes, la C.S.R. Chambly devrait être la plus grande utilisatrice, la C.S.R. Baie des Chaleurs étant la plus faible. Si, en ce qui a trait à l'usage de bibliothèques, la C.S.R. Chambly est favorisée par rapport aux bibliothèques comparativement à la C.S.R. Baie des

---

(1) La CECM et la CECQ n'entraient pas dans le regroupement fait aux besoins de l'échantillon puisqu'elles étaient choisies a priori.

Chaleurs, il n'en est pas de même pour les laboratoires et l'audio-visuel; les deux C.S.R. étant également bien pourvues en laboratoires et dépourvues en audio-visuel (évalué selon l'accès des professeurs à ces moyens techniques). Pour ce qui a trait au facteur géographique, il ne semble pas que l'éloignement par rapport à Québec et Montréal puisse non plus faire varier l'utilisation des moyens parapédagogiques et l'attitude des professeurs face à ceux-ci. La CECM est la commission scolaire où les étudiants adultes à plein temps sont le plus démunis en bibliothèques et où les professeurs sont les plus réticents face à l'audio-visuel.

Enfin la taille de la C.S.R. (nombre d'étudiants adultes inscrits) n'est pas non plus un facteur explicatif de l'objet de notre recherche. Par rapport à la CECM ou à la CECQ, la C.S.R. Amiante peut, par exemple, avantageusement être comparée.

FACTEURS EXPLICATIFS FONDAMENTAUX

Les constantes qui apparaissent à la lecture des monographies des commissions scolaires tiennent sans doute à des réalités qui sont communes à toutes. Les points fondamentaux qui nous sont apparus comme influençant considérablement l'utilisation du matériel parapédagogique sont le statut de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires, le mode

d'engagement des professeurs et l'absence d'information au sujet des équipements et du matériel disponibles.

En principe, l'éducation permanente a le droit d'occuper les locaux scolaires et d'utiliser au besoin les équipements qui y sont déposés. Mais en réalité, l'éducation des adultes souffre d'un statut inférieur qui la défavorise par rapport à l'éducation des jeunes. On ouvre les portes des écoles aux adultes mais on semble croire qu'il s'agit là d'un privilège. Il ne semble pas acquis que les adultes qui occupent les locaux scolaires le soir ou le jour ont les mêmes droits que les jeunes en ce qui a trait à l'utilisation des bibliothèques ou de l'audio-visuel. L'architecture des écoles, les équipements dont celles-ci sont munies sont pensés en fonction de l'enseignement aux jeunes. L'enseignement aux adultes doit s'y adapter au prix de multiples complications. Quand les locaux et les équipements sont insuffisants pour répondre aux besoins des jeunes et des adultes, on satisfait d'abord les demandes des jeunes, les adultes devant se satisfaire du reste. Tant que l'enseignement aux adultes sera considéré comme un intrus dans une chasse gardée du système d'enseignement régulier, le sort de l'enseignement aux adultes tiendra des aléas de situations particulières. Là où règnent de bonnes relations entre la "direction de jour" et la "direction de soir", les problèmes peuvent être solutionnés. Mais quand

il y a tension, on assiste à des guerres ou plutôt des guérillas du style camouflage du matériel par le personnel de l'enseignement régulier afin que l'enseignement aux adultes ne l'utilise pas. Il s'agit donc d'un problème très complexe qui dépasse les cadres de cette recherche et dont la solution semble des plus urgente afin de permettre aux adultes l'utilisation pleine et entière des locaux et du matériel scolaire auxquels ils ont droit.

Une seconde constante qui intervient dans toutes les commissions scolaires visitées est le frein à tout renouveau pédagogique qu'entraîne le mode d'engagement des professeurs. L'utilisation des moyens parapédagogiques suppose de la part du professeur, préparation et réflexion méthodologiques. Or, le mode d'engagement à l'heure d'enseignement, ainsi que le salaire payé ne permettent pas au professeur de consacrer à l'enseignement aux adultes toute l'énergie nécessaire. De plus, les directions pédagogiques ne sont pas intéressées à investir dans l'animation et la formation d'un personnel aussi instable. S'il n'est pas possible pour le moment d'assurer la permanence d'emploi aux éducateurs d'adultes, il faudrait voir les palliatifs qu'on peut appliquer dans la conjoncture présente:

- n'employer que des professeurs ayant une charge d'au moins dix heures d'enseignement à l'éducation des adultes.

S'assurer d'autre part que ces personnes n'ont pas ailleurs une trop lourde charge de travail (1). Cela pourrait permettre une présence assez prolongée au milieu des étudiants adultes et faciliter ainsi l'intérêt de l'éducateur à sa tâche.

- prévoir dans l'engagement des professeurs, le paiement de temps consacré à des réunions pédagogiques plus nombreuses qu'elles ne le sont actuellement. Certaines commissions scolaires se sont assuré ces réunions pédagogiques en donnant à chaque professeur une charge de travail plus lourde (augmentation du nombre d'étudiants par classe) ce qui leur permet d'embaucher moins de professeurs et d'affecter ces sommes à la formation pédagogique. On ne peut cependant trop augmenter le nombre d'étudiants par classe sans pénaliser ceux-ci.

Une carence notée dans toutes les commissions scolaires est l'absence d'information des éducateurs sur le matériel parapédagogique à leur disposition. On ignore l'existence de l'équipement audio-visuel qui se trouve dans l'école, on ne sait pas qu'il y a du personnel spécialisé au service des enseignants (responsable en audio-visuel, bibliothécaire), le matériel didactique entreposé à la bibliothèque auprès des organismes responsables de l'audio-visuel n'est pas connu de ceux

---

(1) Il s'agit d'une expérience tentée par la C.S.R. Chambly en 1971-72.

qui devraient en être les usagers. Les éducateurs sont ignorants des expériences tentées par leurs confrères en ce qui a trait à l'intégration des moyens parapédagogiques dans leur enseignement. Enfin, il n'y a pas de consultation de la part des personnes responsables de l'achat des équipements et du matériel auprès des usagers de l'éducation permanente (cette consultation se fait parfois auprès des usagers du système "régulier"). Conséquemment à cela, on devrait prévoir:

- une diffusion systématique de l'information concernant l'existence des équipements parapédagogiques et les procédés d'emprunts. Les catalogues de documents audio-visuels des différents organismes producteurs et conservateurs (ONF, SME, OFQ) devraient circuler en plusieurs exemplaires dans les écoles. Cette information devrait préciser le type de collaboration que le personnel spécialisé (responsable audio-visuel, appariteur de laboratoire, bibliothécaire) est prêt à offrir aux enseignants.

- les réunions pédagogiques devraient permettre des échanges entre éducateurs sur les expériences tentées dans l'intégration des moyens parapédagogiques à l'enseignement. Il semble que les réunions par matière enseignée soient spécialement bénéfiques en ce domaine.

- le personnel spécialisé en parapédagogique et les

gestionnaires chargés de l'achat du matériel devraient recueillir périodiquement le feed-back auprès des utilisateurs de leurs services.

FACTEURS EXPLICATIFS SECONDAIRES

Si les moyens parapédagogiques sont partout sous-utilisés étant donné les vices de structures et d'organisation dont on vient de faire mention, il est d'autres facteurs qui peuvent faire varier cette même utilisation d'une commission scolaire à l'autre, d'une école à l'autre ou même d'un professeur à l'autre. Deux de ces facteurs, touchant tous les moyens parapédagogiques, nous semblent assez importants pour que nous les mentionnions ici. Il s'agit du type d'occupation des locaux scolaires, de la familiarité des professeurs avec les locaux et enfin de l'engagement du personnel rattaché aux moyens parapédagogiques.

Les étudiants adultes ont accès plus ou moins librement aux équipements scolaires selon le mode d'occupation des locaux scolaires.

1- Dans certaines commissions scolaires (CECM-CECQ) la formation générale plein temps se donne dans les centres réservés uniquement aux adultes. Les cours peuvent se dispenser le jour ou le soir. Il y a autonomie complète du centre d'éducation des adultes par rapport aux écoles polyvalentes.

L'équipement parapédagogique mis à la disposition des étudiants et des enseignants est la propriété de l'éducation des adultes. Si ce matériel est insuffisant, c'est avec la direction de l'éducation des adultes qu'il faudra chercher une solution, ces centres n'ayant aucune dépendance matérielle vis-à-vis le secteur d'enseignement des jeunes. Ces centres sont souvent plus pauvres en matériel parapédagogique que les polyvalentes mais les adultes étant les seuls usagers, leur situation est aussi avantageuse que celle des adultes qui étudient dans les polyvalentes.

2- Des centres permanents de moindre importance sont à la disposition des étudiants adultes dans de plus petites commissions scolaires. Ce sont souvent des locaux emménagés dans des écoles élémentaires désaffectées. Ces centres dépendent des polyvalentes en ce qui a trait à l'équipement parapédagogique. Ils ne profitent de celui-ci que dans la mesure où le système d'éducation des jeunes ne l'utilise pas. Bibliothèque, laboratoire et matériel audio-visuel sont alors rarement disponibles. Cette formule permet aux étudiants adultes de suivre des cours le jour mais pour ce qui est de l'accès aux équipements parapédagogiques, c'est le système qui défavorise le plus les adultes.

3- Le type d'occupation des locaux le plus couramment rencontré est celui où les adultes suivent des cours dans

les écoles le soir, alors que les jeunes le font le jour. Cette formule permet une utilisation maximale des équipements mais les problèmes mentionnés précédemment en ce qui a trait au statut de l'éducation des adultes empêchent un bon rendement.

4- Idéalement une autre possibilité pourrait être offerte à l'éducation des adultes. Il s'agirait d'ouvrir les portes des écoles indistinctement aux jeunes et aux adultes, offrant à tous un choix de cours s'échelonnant de 8 hres A.M. à 11 hres P.M., jeunes et adultes se côtoieraient, suivant les mêmes cours. Il s'agit là d'une formule qui faciliterait l'utilisation maximale des équipements scolaires en solutionnant le problème du statut de l'éducation des adultes. Cependant, nous ne pouvons pas préjuger de son efficacité pour ce qui est de l'ensemble de la conception de l'éducation des adultes au Québec. Il nous apparaît que pour ce qui est de l'objet de notre étude, cela simplifierait le problème d'accès aux équipements parapédagogiques, sachant pertinemment que ce problème n'est pas le seul à considérer.

Le schéma suivant synthétise ce qui vient d'être dit sur l'occupation des locaux par l'éducation des adultes.

Tableau 1

Occupation des locaux scolaires par l'éducation des adultes

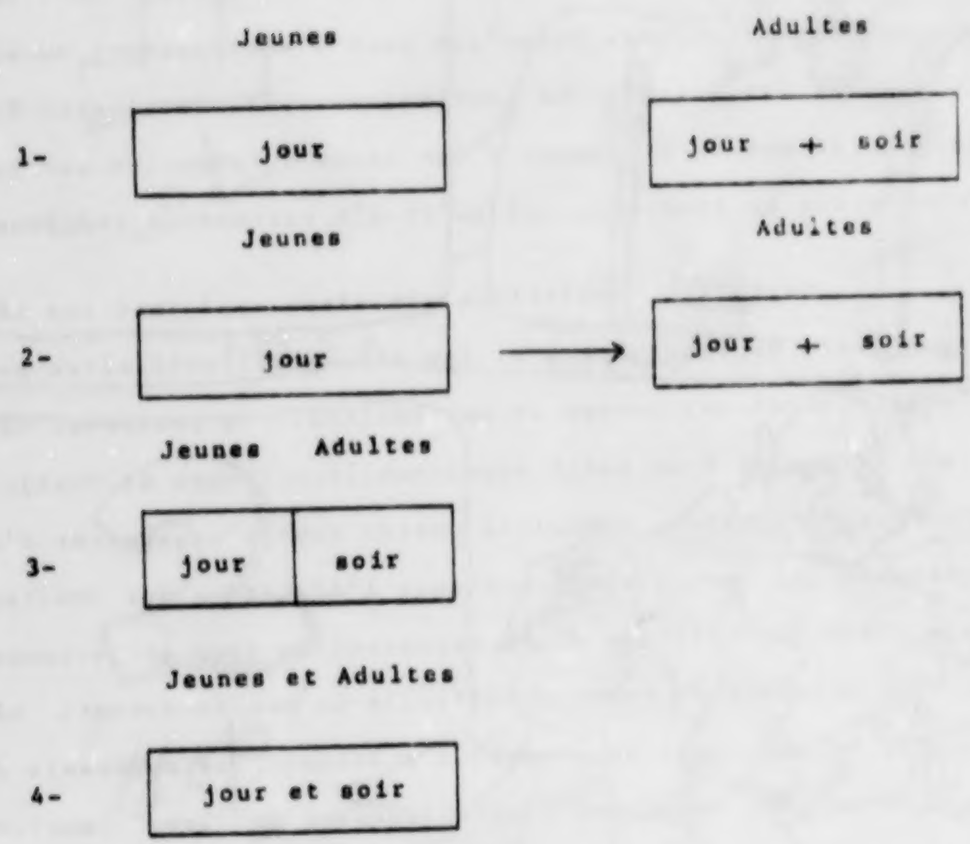

Il convient ici de noter un autre point influençant l'utilisation des moyens parapédagogiques: il s'agit de la familiarité des éducateurs d'adultes et du personnel rattaché aux

parapédagogiques, avec les locaux occupés. Les professeurs qui enseignent le soir à la même école où ils travaillent le jour sont plus familiers avec les lieux et profitent plus facilement du matériel et des services existants. Si les professeurs qui enseignent le jour et le soir à la même école ont vis-à-vis cette dernière un sentiment de propriété, ceux qui ne fréquentent les lieux que pour l'enseignement du soir se sentent des intrus. Ce problème pourrait facilement être solutionné par la diffusion d'une bonne information sur les équipements et services, tel qu'on l'a recommandé précédemment.

Certaines commissions scolaires emploient les mêmes appariteurs de laboratoire et les mêmes bibliothécaires pour l'enseignement aux jeunes et aux adultes. Ce personnel doit alors être payé à un tarif supplémentaire (temps et demi). D'autres commissions scolaires optent pour l'engagement d'un personnel qui ne travaille que pour l'éducation des adultes. Mais alors les conflits entre personnel du jour et personnel du soir éclatent et rendent difficile un bon rendement. Là encore, le sentiment de propriété prévalant, les occupants du jour se sentent lésés par l'envahissement de "leur" laboratoire ou de "leur" bibliothèque par des "étrangers". La plupart des gestionnaires solutionnent ce problème par l'embauche du personnel de jour pour l'éducation des adultes. C'est sans doute à court terme la meilleure façon d'éviter les conflits et de ne pas priver de leurs droits, les adultes inscrits aux cours.

La Biblio-Valise.......

LES BIBLIOTHEQUES

Dans l'ensemble des moyens parapédagogiques concernés par notre recherche c'est le secteur des bibliothèques qui présente le plus de carences en ce qui a trait aux services offerts aux étudiants adultes. Si la situation apparaît nettement très déficiente, il est plus difficile de discerner les causes d'un tel malaise. Des facteurs ayant trait tant à l'organisation matérielle qu'à l'attitude des étudiants et des professeurs sont apparus. Il faudra voir quelle est l'importance relative de ces facteurs et quelles sont les priorités à observer en vue de corriger le problème. Voici auparavant, un aperçu de la situation.

ACCESSIBILITE AUX BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES

Les observations que nous avons recueillies au sujet de la fréquentation des bibliothèques scolaires peuvent être regroupées en deux dimensions: types de services offerts, temps disponible pour les adultes. Selon la première dimension, les commissions scolaires se répartissent en quatre catégories:

1- celles où les étudiants adultes peuvent profiter à la fois des services de consultations et de prêts.

2- celles où ils ne peuvent que consulter les volumes à la bibliothèque, sans être autorisés à les emprunter.

3- celles où les étudiants ne peuvent fréquenter la bibliothèque mais où les professeurs vont emprunter un certain nombre de volumes qu'ils remettent ensuite aux étudiants.

4- enfin, celles où les étudiants adultes n'ont aucun contact avec les bibliothèques scolaires.

Le premier groupe est évidemment le plus favorisé. Il s'agit pour certaines commissions scolaires qui le constituent d'ententes récemment conclues à la suite de pressions de la part des gestionnaires et des professeurs de l'éducation permanente.

Les professeurs dont les étudiants ne peuvent emprunter de volumes mais uniquement faire de la consultation, se plaignent de cet état de choses. Comme la plupart des étudiants ne peuvent travailler en bibliothèque plusieurs heures consécutives, les recherches commencées doivent être interrompues sans possibilité de les poursuivre à domicile. Dans les commissions scolaires où on permet aux étudiants du système "régulier" d'emprunter des volumes, il y a en plus risque que l'adulte ne retrouve plus l'ouvrage nécessaire à la poursuite de son travail.

Gestionnaires et professeurs de la troisième catégorie sont à chercher un palliatif à l'absence de toute bibliothèque accessible aux adultes. C'est dans cet esprit

qu'on accepte comme un pis-aller la solution du prêt massif par l'intermédiaire du professeur. C'est un correctif qui ne satisfait personne mais actuellement on ne trouve pas d'autre solution.

Enfin, très nombreux sont les étudiants adultes qui ne jouissent d'aucun service de bibliothèque. Gestionnaires et éducateurs trouvent cette situation anormale; on invoque des problèmes budgétaires ou de conflit avec la direction "de jour" pour justifier une telle situation.

En ce qui a trait à l'autre dimension, temps alloué aux adultes pour la fréquentation de la bibliothèque, quatre catégories recouvrent l'ensemble des commissions scolaires.

Dans la première catégorie, la bibliothèque est accessible aux étudiants adultes à partir de l'heure de son ouverture jusqu'à l'heure de sa fermeture. Dans la seconde catégorie les étudiants utilisent des heures de cours pour faire de la consultation en bibliothèque. Il s'agit alors le plus souvent de cours de français. On leur alloue en plus quelques heures déterminées. Dans la troisième catégorie, la bibliothèque n'est fréquentée par les étudiants adultes que pendant les cours, accompagnés du professeur titulaire. Enfin, il y a ceux à qui on interdit l'accès de la bibliothèque.

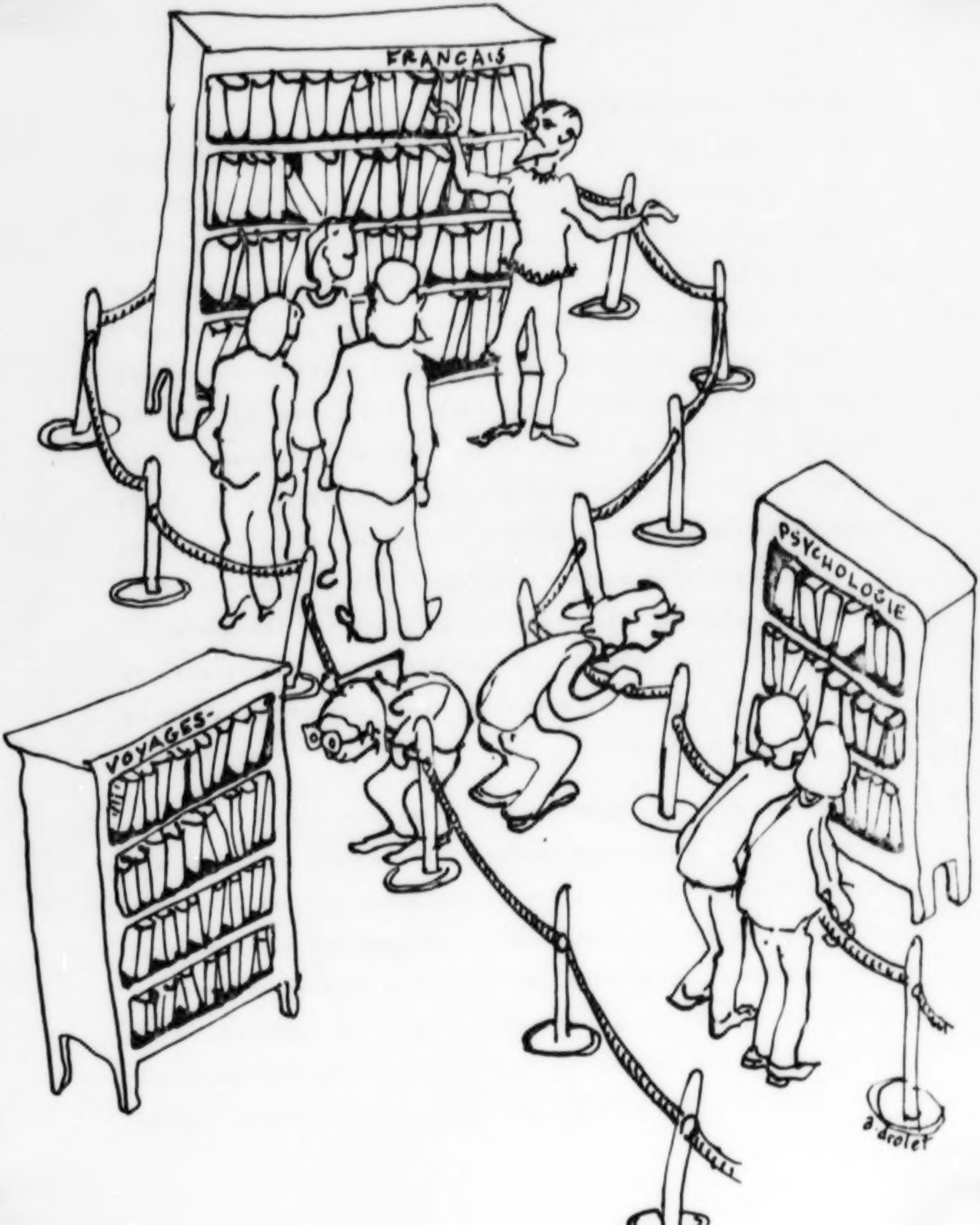
FRANCAIS
PSYCHOLOGIE
VOYAGES
a. drolet

Il semble que dans l'esprit de la plupart des gestionnaires et professeurs rencontrés, la bibliothèque soit associée à l'étude littéraire, donc considérée comme un outil didactique de l'enseignement de cette matière. Peu nombreux sont les professeurs d'autres matières qui croient utile l'exploitation de la bibliothèque par leurs étudiants. La prévision d'heures fixes consacrées au travail en bibliothèque est souhaitable pour l'initiation à la recherche mais elle devrait s'accompagner de temps où les étudiants qui le désirent pourraient la fréquenter. C'est en laissant ouvertes, en tout temps, les portes de la bibliothèque, que l'habitude du travail personnel et de la recherche pourra être encouragée. Si on établit des types en combinant les dimensions, services offerts et temps de consultation, et qu'on y situe les commissions scolaires visitées, on trouve le tableau qui suit (page suivante).

A la consultation de ce tableau on s'aperçoit que les étudiants adultes en formation générale à plein temps ne peuvent à la fois consulter et emprunter des volumes et cela en tout temps que dans deux commissions scolaires sur les dix concernées. Ces deux commissions scolaires favorisées sont Tilly (Ste-Foy) et CECQ (St-Esprit). Dans cinq commissions scolaires sur dix, on trouve des centres où les adultes n'ont accès à aucune bibliothèque. Ce sont la CECM, la CECO

Tableau II

Types d'accessibilité aux bibliothèques scolaires par les étudiants adultes

Temps / Services	Tout temps	Hres de cours + moments fixés	Hres de cours	Jamais
Consultation + prêts	Tilly: Ste-Foy; CECQ: St-Esprit		Des Monts; Thetford-Mines.	
Consultation		Chambly: Pierre Dupuy + centre perm. pour autodidactes.	Côte-Nord; Bas St-Laurent: polyvalente.	
Prêt massif par professeur	Chaudière: St-Georges + ouverture de la bibliothèque sur demande des professeurs Bas St-Laurent: St-Eugène.			
Aucun				CECM; CECQ: sec. V - Fr-Perreault; Baie des Chaleurs; Chaudière: Ste-Sabine, Beauceville; Tilly: Charny.

(sec. V, Fr-Perreault), Baie des Chaleurs, Chaudière (Ste-Sabine, Beauceville) et Tilly (Charny). C'est la catégorie qui regroupe le plus grand nombre d'étudiants compte tenu de la clientèle de la CECM. Les étudiants adultes de deux centres, St-Georges à la C.S.R. Chaudière et St-Eugène à la C.S.R. Bas St-Laurent, n'ont accès à la bibliothèque que par l'intermédiaire du professeur qui apporte en classe les volumes empruntés. Enfin, cinq commissions scolaires se trouvent dans des situations intermédiaires où les étudiants adultes ne peuvent pas emprunter de volumes ou doivent fréquenter la bibliothèque uniquement aux heures de cours.

En bref, on peut affirmer que si la bibliothèque est considérée comme un outil de formation important en éducation des adultes et en éducation permanente, les normes d'accessibilité aux équipements existants doivent être revisées.

OBSTACLES A LA FREQUENTATION DES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES PAR LES ETUDIANTS ADULTES.

Le problème des bibliothèques se pose différemment selon le type d'occupation des locaux scolaires. Pour les polyvalentes occupées à la fois par les jeunes et les adultes, on invoque quelquefois l'argument des insuffisances budgétaires pour payer du personnel spécialisé. On est généralement

prêt à embaucher une bibliothécaire quelques heures par semaine mais rarement pour toute la durée des cours du soir, tous les soirs de la semaine. C'est ce qui limite l'accessibilité de la bibliothèque à une heure ou deux par semaine par groupe d'étudiants. Certaines commissions scolaires doivent en plus affronter des conflits avec les bibliothécaires qui travaillent le jour. Ceux-ci ne sont pas toujours prêts à céder de bonne grâce "leur" bibliothèque à la responsabilité d'une autre personne. On trouve même des bibliothécaires qui refusent à la fois de travailler le soir et de laisser les autres le faire à leur place. Pour ce qui est des centres de jour n'ayant pas d'équipement parapédagogique appartenant à l'éducation permanente la situation est claire: ces centres ne peuvent compter sur le matériel et les services des polyvalentes. Il semblerait que les bibliothèques de ces écoles sont déjà saturées par la présence des jeunes. Enfin, les centres permanents qui en principe ont leur propre équipement parapédagogique n'ont pas toujours des bibliothèques appropriées. Les budgets ne permettent pas, semble-t-il, d'acheter des volumes et de payer des bibliothécaires.

LA SOLUTION DES PROBLÈMES CONCERNANT L'ACCESSIBILITE DES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES PAR LES ETUDIANTS ADULTES EST UNE CONDITION NECESSAIRE A LEUR FREQUENTATION MAIS N'EN EST PAS UNE CONDITION SUFFISANTE.

Les bibliothèques doivent en plus être adaptées au besoin des adultes, les étudiants doivent avoir une attitude favorable à la lecture, les éducateurs doivent reconnaître la lecture comme un instrument de formation, enfin une animation à la lecture et à la recherche auprès des étudiants adultes doit être assurée conjointement par le bibliothécaire et l'éducateur.

Conception des équipements et services en regard des besoins des étudiants adultes.

Des problèmes juridictionnels entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires tendent à provoquer une étroite spécialisation de ces dernières en fonction des programmes académiques laissant aux bibliothèques publiques tout ce qui déborde ces cadres.

> "La bibliothèque scolaire est un laboratoire de travail complémentaire à l'enseignement formel, quel qu'il soit, donné à l'école. Constituée en fonction des programmes, elle doit fournir aux professeurs toute la documentation nécessaire à l'élaboration de leurs cours, et aux élèves, enfants, jeunes gens ou adultes, tout le matériel qu'il leur faut pour compléter les cours qu'ils reçoivent et pour faire leurs travaux

> scolaires, aux heures où ces élèves sont à l'école ou à proximité de l'école, et soit qu'ils y viennent seuls ou en groupe.
>
> Si elle veut jouer parfaitement son rôle elle doit donc se limiter et se spécialiser dans les matières qui font l'objet de l'enseignement formel que donnent l'école ou les écoles qu'elle dessert. A cause d'un budget qui ne pourra jamais être illimité, les critères de sélection pour l'achat des volumes et des périodiques et la constitution de la collection seront toujours les programmes" (1).

Si l'éducation des adultes se propose des objectifs de développement de la personne qui soient conformes aux principes énoncés dans Opération Départ Montréal (2), une bibliothèque qui répondrait à la définition ci-haut mentionnée serait inadéquate pour satisfaire les besoins du "s'éduquant". La bibliothèque publique semble de par son orientation mieux adaptée.

> "La bibliothèque publique est à la fois un réservoir universel et un agora. Elle doit satisfaire aux besoins intellectuels, quels qu'ils soient, de chaque citoyen, quels que soient sa nationalité ou sa religion, son âge ou son niveau culturel, son métier ou sa profession, ses goûts ou sa mentalité. A l'éventail des âges, du préscolaire à la vieillesse, des classes sociales, du manoeuvre au juriste,

---

(1) Gérard Martin, "Rapport préliminaire du comité d'étude sur la coordination des bibliothèques publiques et des bibliothèques scolaires", janvier 1967, non publié, p. 7.

(2) Opération Départ Montréal, Service des études et projets, DGEP, mai 1971, livre II.

et des besoins, du plus pratique au plus culturel, sans oublier le besoin d'évasion et de distraction, doit correspondre l'éventail de la production intellectuelle universelle, passée et courante, depuis le théâtre ou la généalogie jusqu'aux revues féminines ou aux hebdomadaires populaires en passant par toute la littérature rose et bleue" (1).

Malheureusement, il n'y a actuellement que cent quatorze (114) bibliothèques publiques sur le territoire québécois qui ne desservent que soixante-deux pour cent (62%) de la population (2). Il faut donc penser à tirer le maximum des bibliothèques existantes dans les écoles et à exploiter les bibliothèques municipales là où elles existent.

"Si institutions et organismes d'éducation ont la responsabilité de mettre à la disposition des étudiants adultes un minimum de documentation dans le domaine enseigné, ils ne pourront évidemment rencontrer que les besoins élémentaires de leurs clientèles. Il reviendra principalement aux bibliothèques publiques un rôle complémentaire.

Nous recommandons aux bibliothécaires des bibliothèques publiques de se tenir bien informés quant aux programmes d'éducation permanente en cours et à l'étude et quant au nombre d'étudiants adultes dans les communautés qu'ils desservent. Ces données les guideront dans les nouvelles acquisitions, dans les services à établir

---

(1) Gérard Martin, op. cit. page 7.

(2) Données tirées de Gérard Martin, "La direction des bibliothèques publiques du Québec", Ministère des Affaires culturelles, Québec, 1971.

> ou à développer, dans l'équipement à mettre à la disposition des usagers.
>
> Dans le contexte québécois, nous ne croyons pas que les bibliothèques publiques doivent elles-mêmes entreprendre des programmes d'éducation des adultes. Leur rôle consiste avant à maintenir une étroite coopération avec les organismes d'éducation et à répondre aux besoins sans cesse croissants des usagers. Ils auront d'ailleurs beaucoup à faire" (1).

Les responsables en éducation des adultes (gestionnaires, éducateurs) doivent donc entrer en contact avec les bibliothécaires et les gestionnaires auxquels ceux-ci doivent répondre afin de les sensibiliser, de les informer sur les besoins des étudiants adultes. C'est là une démarche préalable à l'existence de bibliothèques qui soient conformes aux exigences de l'éducation des adultes.

Attitude des étudiants

De l'avis général des professeurs interviewés, les étudiants adultes n'ont pas l'habitude de lire, ils sont désorientés dans les bibliothèques, peu nombreux sont ceux pour qui la fréquentation de la bibliothèque est un besoin ressenti et exprimé. Face à cette situation plusieurs interprétations sont plausibles. Il se peut que les étudiants soient indif-

---

(1) Emilien Tremblay, Bibliothèques publiques et éducation permanente au Québec, Ed. Genest, Montréal 1971, pp. 48-49.

férents vis-à-vis la lecture simplement parce qu'ils n'ont jamais été mis en contact avec celle-ci ou que l'expérience qu'ils en ont eue dans le passé ait été négative. Il est également possible que la lecture soit un outil d'apprentissage dépassé au bénéfice d'autres techniques telles que les média audio-visuels qui seraient plus conformes à notre époque. Enfin, on pourrait penser que la lecture est un moyen de culture bourgeois peu adapté à la clientèle ouvrière de l'éducation des adultes ou que c'est un moyen d'approche de la réalité trop abstrait pour des travailleurs manuels habitués à un contact plus direct avec le réel. Mais ce ne sont là que des hypothèses. Nous n'avons aucune donnée nous permettant d'opter catégoriquement pour une interprétation ou pour l'autre. Nous n'avions pas pour mandat de répondre à la question posée par un tel état de fait. Nous devions savoir si les étudiants adultes avaient accès aux bibliothèques et non si ceux-ci avaient le goût de lire ou si la lecture était un moyen d'apprentissage qui leur soit approprié. Il faudrait cependant qu'une réponse soit accordée à cette question fondamentale afin de favoriser une action cohérente dans l'organisation des bibliothèques.

Attitude des gestionnaires et éducateurs

Les éducateurs et les gestionnaires ont une attitude ambiguë face au problème posé par la bibliothèque scolaire.

D'une part, ils reconnaissent que les étudiants adultes n'aiment pas lire et que les bibliothèques sont inaccessibles ou inadéquates, d'autre part, ils ne semblent pas alarmés par l'urgence d'une telle situation. Pourtant aucun ne remet en question la nécessité de la lecture pour la formation des étudiants adultes. Serait-ce que ces personnes ont démissionné devant une situation qui leur semblait sans issue? Leur attitude ambiguë peut aussi être explicable par l'ambiguité même de la situation: décalage entre le principe et la réalité dans l'accession aux bibliothèques, interprétations multiples de l'indifférence des étudiants devant la lecture.

Animation

Les étudiants ne pourront tirer un réel profit de la bibliothèque que si un support pédagogique leur est apporté dans l'utilisation de cet outil de formation. Il n'est pas suffisant d'ouvrir les portes de la bibliothèque pour que des adultes qui n'ont jamais été familiarisés avec cette réalité, l'exploitent immédiatement à leur profit. Dans certaines commissions scolaires, il s'est établi une collaboration entre bibliothécaire et professeurs pour assurer aux étudiants l'animation nécessaire à la lecture et à la recherche. Cette formule semble une initiative intéressante qui mériterait d'être répandue.

CONCLUSION

Dans une perspective d'éducation permanente la bibliothèque pourrait constituer une banque d'information indispensable aux personnes qui désirent poursuivre leur formation à leur propre rythme. Il serait donc de la plus grande importance qu'on profite du passage des adultes aux cours pour les initier à la consultation et à la recherche en bibliothèque. Ces personnes seraient par la suite plus en mesure de trouver, dans le livre, des réponses à leurs besoins d'information, de documentation et de divertissement.

BRÈVE CARRIÈRE D'UN CRÉATEUR CHIMISTE......

LES LABORATOIRES

Cette partie concernant l'utilisation des laboratoires sera assez brève. D'une part, les données dont nous disposons sont peu nombreuses, les professeurs de sciences ayant souvent été absents des entrevues, d'autre part, comparativement aux bibliothèques et aux moyens audio-visuels, les laboratoires semblent favorisés et présenter peu de problèmes.

ORGANISATION MATERIELLE

Généralement, les étudiants adultes qui doivent fréquenter les laboratoires du système d'éducation des jeunes peuvent y avoir accès facilement. Les professeurs des sciences n'ont qu'à s'adresser aux responsables concernés qui prennent les mesures nécessaires pour que le laboratoire demandé soit disponible au moment voulu. Les seuls problèmes surviennent lorsqu'il y a conflit d'horaires entre le système d'éducation des jeunes et le système d'éducation des adultes. Dans un tel cas, les étudiants adultes sont privés de laboratoire. Cette situation se présente dans les centres d'éducation à plein temps qui dispensent des cours le jour sans disposer des équipements pédagogiques nécessaires.

Les laboratoires sont bien équipés. Seuls quelques professeurs de physique de centres permanents se sont plaints

de certaines déficiences en ce domaine. Ils essaient alors de pallier à cette difficulté en bricolant eux-mêmes leurs montages. Dans de telles circonstances, le professeur ne peut demander à l'appariteur de préparer les expériences. Des remarques intéressantes nous ont été faites de la part d'un enseignant en sciences (1) sur l'organisation matérielle des laboratoires. Celui-ci considère que les laboratoires sont munis d'appareils trop compliqués et trop coûteux. L'enseignement des mêmes principes scientifiques pourrait se faire avec des instruments plus simples et moins dispendieux. On pourrait multiplier le matériel et permettre aux étudiants de le manipuler à leur guise. Le laboratoire prendrait alors figure d'atelier où les étudiants démonteraient les appareils jusqu'à en comprendre les mécanismes de fonctionnement. C'est une suggestion qui a été faite par un professeur de physique; les applications citées ici conviennent davantage à cetre matière mais le principe pédagogique sous-jacent à cela peut concerner l'apprentissage de n'importe quelle science.

Certains éducateurs qui ne peuvent disposer du laboratoire aussi souvent qu'ils le désireraient, empruntent du matériel qu'ils apportent en classe. Sans remplacer le véritable laboratoire, le laboratoire ambulant peut solutionner

---

(1) cf. C.S.R. Tilly,

des problèmes mineurs de manques de locaux. Le professeur peut dans de telles circonstances faire des démonstrations mais les étudiants ne peuvent manipuler eux-mêmes le matériel, celui-ci étant alors insuffisant.

Les engagements auxquels l'éducation des adultes est soumise dans le cas d'utilisation des laboratoires de polyvalentes sont: le paiement du matériel utilisé, des dépenses encourues à la suite de bris d'appareils et du salaire des appariteurs. Tel qu'on l'a déjà mentionné précédemment, les problèmes ne se posent que dans le cas ou deux appariteurs se succèdent au laboratoire (un pour le jour et un pour le soir). On accuse alors facilement les adultes d'être responsables de détérioration des équipements. Dans les autres cas la cohabitation ne provoque pas de problèmes.

ASPECT PEDAGOGIQUE

Tous les éducateurs et les gestionnaires rencontrés reconnaissent l'importance du laboratoire dans l'enseignement des sciences. Personne ne songe à la possibilité d'un enseignement de ces matières qui ne soit que théorique. D'autre part, les étudiants sont sensibilisés aux découvertes scientifiques faites en laboratoire. Ils se sentent valorisés par l'expérimentation scientifique. Les enseignants affirment que le laboratoire développe l'esprit d'observation ainsi que

l'habileté à la manipulation si nécessaires dans l'exercice des métiers techniques vers quoi s'orientent la plupart des étudiants adultes. En illustrant et concrétisant les principes enseignés, le laboratoire démystifie la science. Aux yeux des non initiés, tout ce qui est science pure est compliqué, difficile sinon impossible à comprendre. Le laboratoire démasque ce préjugé en démontrant la simplicité des principes.

Les programmes préparés par la DGEP, sont de l'avis des enseignants des stimulants à l'utilisation du laboratoire. Cependant on trouve difficile de concilier entre elles les exigences de ces programmes: d'une part, on propose une ample utilisation du laboratoire, d'autre part, on prévoit l'enseignement de connaissances très étendues. Il semblerait que le laboratoire implique la compréhension profonde des principes: cela suppose un temps d'apprentissage plus long qu'une simple mémorisation de connaissances. En plus, les étudiants de sec. IV et V sont soumis aux examens de la DGEP qui eux ne respectent pas l'esprit des programmes. Le programme est centré autour d'expérimentation en laboratoires. Or, les examens sont faits de telle sorte qu'un étudiant pourrait avoir de simples connaissances livresques et y être promu.

Globalement, l'utilisation des laboratoires pose peu de problèmes d'organisation matérielle. Les correctifs à appliquer en ce domaine sont plutôt du côté du contrôle des apprentissages scientifiques.

BONG
ICI
L'AUDIO-VISUEL
Tout est dans le placard
vous y avez droit
l'article 00 de la Déclaration des Droits de l'Homme stipule :
NOTE
méfiez-vous des cachottiers...
Hi! Hi! Hi!.....
ça "leur" apprendra les "vous savez quoi"
Hi! Ho! Ho!
"Qu'ils" s'en achètent des trucs et puis "qu'ils" nous laissent les nôtres......

LES MOYENS AUDIO-VISUELS

Les données recueillies au sujet de l'audio-visuel nous permettent une analyse quantitative. En effet, en plus des entrevues portant sur ce thème, nous avons reçu 232 questionnaires dûment remplis. Les résultats de ces questionnaires seront consignés dans une première partie, enrichis des renseignements obtenus lors des entrevues. Cette section sera uniquement descriptive. Dans une seconde partie, une étude de corrélation entre variables sera poursuivie afin d'essayer de comprendre quels peuvent être les facteurs qui sont reliés à une plus ou moins grande utilisation de l'audio-visuel ainsi qu'à une attitude plus ou moins positive face à celui-ci.

ETUDE DESCRIPTIVE

Utilisation

Les répondants au questionnaire se répartissent comme suit, selon la fréquence d'utilisation:

Tableau III

Fréquence d'utilisation de l'audio-visuel

Souvent	52
Occasionnellement	98
Rarement	42
Jamais	35
Autre	5
Total	232

Le pôle négatif regroupe "rarement" et "jamais" ce qui totalise 77 alors que seulement 52 se situent carrément du côté positif, "occasionnellement" étant considéré comme un point neutre. On peut donc dire que les non utilisateurs sont plus nombreux que les utilisateurs (77 vs 52).

Si on considère la variété d'appareils utilisés, les usagers de l'audio-visuel utilisent plusieurs types d'appareils.

Tableau IV

Appareils audio-visuels utilisés

Nombre de types d'appareils*	Nombre de professeurs
7	62
6	51
5	46
4	22
3	23
2	15
1	6
0	7
Total	232

* Nombre d'appareils utilisés par chacun des professeurs. Ex: il y a 62 professeurs qui utilisent 7 appareils différents: projecteur 16 mm, projecteur opaque, rétroprojecteur, projecteur à diapositives, etc...

A la consultation du tableau IV, on constate que 159 professeurs utilisent 5 appareils et plus. Si seulement 52 professeurs utilisent souvent l'audio-visuel, il faut en

conclure que même les usagers occasionnels font preuve de variété dans l'emploi des types d'appareils.

Quand les répondants au questionnaire jugent leurs confrères enseignants sur la fréquence d'utilisation de l'audio-visuel ils posent un diagnostic plutôt positif: 84 considèrent que leurs confrères utilisent souvent l'audio-visuel alors que seulement 65 portent un jugement négatif (pas assez souvent: 60; trop souvent: 5). Les professeurs ont donc une vision plus positive de leurs confrères que d'eux-mêmes: seulement 52 disent utiliser souvent l'audio-visuel alors que 84 croient que leurs confrères l'utilisent souvent. Suite à cette observation, on est assuré que les répondants au questionnaire n'ont pas tendance à se surestimer dans l'emploi de l'audio-visuel et que les renseignements qu'ils nous donnent sur eux-mêmes ne pècheront pas par un surplus d'optimisme.

La satisfaction retirée de l'emploi de l'audio-visuel semble très grande. Parmi tous ceux qui ont utilisé - ne serait-ce qu'une fois - l'audio-visuel (souvent + occasionnellement + rarement), 155/192 se disent satisfaits de l'expérience. On est dès lors amenés à penser que les expériences heureuses en audio-visuel n'entraînent pas forcément une utilisation fréquente puisque 155 personnes sont satisfaites de l'audio-visuel alors que seulement 52 l'utilisent souvent. Il faudra trouver d'autres facteurs explicatifs de la faible

utilisation. La deuxième partie de ce travail tentera d'apporter quelque lumière là-dessus.

Nous avons essayé, lors des entrevues de professeurs, de voir s'il pouvait y avoir une utilisation caractéristique de certains média rattachée à des matières d'enseignement. C'est ainsi que nous avons constaté qu'en certaines matières, on pensait plus spontanément à utiliser l'audio-visuel. C'est le cas du français. Pour cette matière on fait usage du magnétophone dans l'apprentissage de la langue orale, du film pour faciliter la connaissance des auteurs littéraires, du disque pour une approche des oeuvres littéraires; le rétroprojecteur est utilisé par un seul des professeurs de français rencontrés; deux professeurs Sésame ont produit chacun un montage de diapositives; enfin un enseignant de la CECM a réalisé une expérience d'utilisation du magnétoscope qui est jugée très intéressante (1).

Les professeurs de sciences utilisent ou le film ou le rétroprojecteur. Dans l'enseignement de la chimie le Chem Study et les films qui y sont rattachés sont couramment employés. Le rétroprojecteur semble le médium privilégié de la physique. Certains professeurs réussissent à trouver des films appropriés à sc. 131.

---

(1) On trouvera le récit de cette expérience au dossier de la CECM.

En mathématiques, très peu nombreux sont les professeurs qui emploient l'audio-visuel. Les mathématiques traditionnelles qu'on enseigne semblent peu se prêter à l'utilisation de l'audio-visuel. Nous avons rencontré quelques professeurs de relations humaines qui faisaient usage de films. L'un d'eux a tenté une expérience au magnétoscope qui a été favorablement accueillie des étudiants et évaluée positivement par le professeur.

Cette spécialisation des média selon la matière enseignée tient sans doute à la disponibilité du matériel didactique approprié. Cette question sera traitée dans la section portant sur l'organisation.

Fonctions pédagogiques

L'apparition des moyens audio-visuels dans le monde de l'enseignement semble poser des questions au professeur. Celui-ci essaie de se situer face à ces nouvelles techniques. La technologie est-elle appelée à remplacer le professeur? La technologie est-elle aussi efficace que le professeur? Quelles fonctions peut-on lui attribuer? Quelles sont celles qui restent propres à l'enseignant et que la technologie est impuissante à remplir? Ces interrogations ne sont pas toujours aussi explicites mais elles sont sous-jacentes au discours du professeur sur la fonction de l'audio-visuel dans l'enseigne-

ment. Ces questions sont aussi des indicateurs de la perception qu'ont les enseignants de leur rôle auprès des étudiants. La compétition professeur-technologie dans la transmission de connaissances révèle assez bien la perception qu'ont d'eux-mêmes les enseignants en tant qu'informateurs.

Tous les professeurs rencontrés ont été unanimes à affirmer que l'audio-visuel ne pouvait les remplacer. La technologie n'est pas vue comme un substitut du professeur mais comme un instrument au service de celui-ci. Quelle est la fonction de cet instrument? Certaines personnes songent à l'audio-visuel comme source de détente. Mais cette fonction est plutôt marginale. On pense plutôt à l'utiliser pour permettre un enseignement plus vivant, plus concret; c'est un gage de meilleure compréhension des matières enseignées. Enfin, quelques éducateurs perçoivent la technologie comme un nouveau langage, un nouveau mode d'expression au service des étudiants. Bref, il nous faut parler de fonctions de détente, de motivation, d'information, d'expression.

L'audio-visuel a été introduit dans notre société d'abord par le biais du monde des loisirs. Le cinéma, la télévision, le disque étaient autant de moyens de se distraire. En pénétrant dans l'univers de l'éducation, il conserve un certain temps cette image "d'amuseur public". On projette un film aux étudiants le vendredi après-midi parce qu'on ne peut plus

rien leur apprendre à ce moment-là et qu'il faut les garder en classe; on fait tourner des disques pour agrémenter les heures de récréation, etc... Quelques rares enseignants utilisent encore l'audio-visuel de cette façon mais ils sont peu nombreux. Par contre, les étudiants adultes sont nombreux à véhiculer une telle conception. Ils sont très méfiants vis-à-vis toute technologie en éducation. Ils font confiance au professeur magistral et au tableau noir. Ils ne croient pas pouvoir faire quelque apprentissage que ce soit à l'aide des moyens audio-visuels. Cela est spécialement vrai pour les étudiants adultes de quarante ans et plus. Ces derniers ont conservé l'image de l'école traditionnelle et pour eux un travail sérieux en éducation ne se fait qu'avec des livres et du papier.

La très grosse majorité des enseignants conçoit l'audio-visuel comme un moyen de transmission de l'information et comme une amorce aux cours en suscitant la motivation. Ce qu'il faut, c'est que les étudiants assimilent le plus vite possible un contenu de programme donné. Pour cela, on reconnaît que l'audio-visuel peut apporter une aide précieuse. Il motive les étudiants face à la matière, il illustre les connaissances transmises par le professeur, il synthétise un ensemble de données; bref c'est un moyen de faciliter la compréhension en diversifiant les modes d'enseignement. La fonc-

tion d'illustration, de concrétisation de connaissances est considérée comme spécialement importante auprès des étudiants adultes. Ceux-ci doivent souvent suivre des cours le soir après une journée de travail ce qui exige un enseignement plus vivant. D'autre part, en tant que travailleurs manuels ils sont habitués à un contact direct avec la matière ce qui les rend peu disposés à un enseignement abstrait.

Pour la plupart des professeurs l'audio-visuel est conçu comme devant être intégré à leurs cours. Ceux-ci se perçoivent toujours comme des informateurs mais ils utilisent des moyens variés pour transmettre leurs connaissances et l'audio-visuel est un de ceux-là. Cependant, quelques-uns souhaitent se départir de leur rôle d'informateur et soumettre aux moyens technologiques la charge complète de cette tâche. Ils voudraient que les étudiants soient mis en contact avec les sources d'information et qu'ils puissent ainsi par eux-mêmes puiser à celles-ci au moment voulu. C'est ainsi qu'on conçoit que l'audio-visuel favorise l'autonomie de l'étudiant et le respect de son propre rythme d'apprentissage.

Enfin, certains professeurs affirment que l'audio-visuel peut favoriser l'expression personnelle, la créativité et la communication. Les quelques rares individus qui émettent cette opinion sont ceux qui invitent les étudiants à utiliser l'audio-visuel non seulement en tant que consommateurs mais

aussi en tant que producteurs. Les étudiants sont appelés à créer des montages audio-visuels, à enregistrer un ruban magnétoscopique ou à s'exprimer par l'intermédiaire du magnétophone. Evidemment, cette forme d'utilisation de l'audio-visuel remet en question plus que toute autre, l'enseignement traditionnel. Il semble difficile de concilier la transmission d'un contenu de programme précis avec l'expression personnelle. C'est aussi dans les matières où le programme est le plus souple que se réalisent les expériences les plus intéressantes en ce sens (relations humaines). Il faut souligner également ici l'influence des stages Sésame; les ex-stagiaires partagent une conception de l'éducation qui favorise un tel type d'utilisation.

Organisation

Pour qu'il y ait utilisation de l'audio-visuel dans l'enseignement, certaines conditions d'organisation s'imposent. Ce sont: l'existence d'appareils en nombre suffisant et en bon état, la disponibilité de matériel didactique adéquat, un service de prêts bien rôdé. Or, ces conditions n'existent pas toujours.

L'éducation des adultes possède dans toutes les commissions scolaires un minimun d'appareils audio-visuels: quelques magnétophones, quelques projecteurs à diapositives et

quelques rétroprojecteurs. Cet équipement se révèle partout insuffisant pour répondre aux besoins des étudiants adultes. On recourt donc aux équipements du secteur "régulier" qui doivent en principe être disponibles aux adultes. Mais certains problèmes se posent ici qui sont propres à l'éducation des adultes, d'autres qui concernent tout le système de l'éducation. Dans les polyvalentes, on a prévu l'aménagement de certains locaux en fonction de l'utilisation de l'audio-visuel (1) mais la répartition des locaux aux étudiants adultes ne tient pas compte des besoins en audio-visuel de ceux-ci. Il faut donc transporter le matériel d'une classe à l'autre ce qui est une perte de temps. Généralement, ce sont les professeurs eux-mêmes qui sont chargés du transport des équipements. S'il ne s'agit parfois que d'un déplacement de quelques pieds sur un même étage, il arrive souvent par contre qu'il faille transporter de lourds appareils d'un plancher à l'autre dans des édifices sans ascenseur ou même d'une école à l'autre. Si on prévoit l'utilisation de l'audio-visuel en éducation des adultes dans ces conditions, il faudrait prévoir l'engagement de professeurs haltérophiles! La décentralisation des équipements dans les écoles et même dans les classes en facilite l'accès aux enseignants. S'il y a eu tendance à centraliser

---

(1) Le nombre de locaux aménagés en fonction de la projection est nettement insuffisant même dans les polyvalentes construites au cours des deux ou trois dernières années.

MA MAITRESSE VEUT UN RAJUSTEMENT DE SON SALAIRE
UN RAJUSTEMENT?
ELLE DIT QU'ELLE VA CHERCHER LES FILMS, LES PROJECTEURS, PARCOURT TOUTES LES POLYVALENTES........
HA!
......POUR TROUVER UNE SALLE DE PROJECTION, RAPPORTE LES FILMS, LES PROJECTEURS, ECT.... ....
HO!
..... ELLE PRÉFÈRE DONC ÊTRE PAYÉE AU.... KILOMÈTRE.......... ....
HUG!..
a. drolet

l'audio-visuel au service régional, il y a actuellement une orientation contraire qui s'amorce sous la pression des usagers. On continue d'entreposer un certain nombre d'appareils au service central mais on munit toutes les écoles d'un équipement de base. Le plus souvent, un préposé aux prêts sert dans chaque école d'intermédiaire entre celle-ci et le centre régional d'audio-visuel. Les appareils utilisés semblent en bon état; sur 232 professeurs rejoints par questionnaire, 201 disent que les équipements sont en bonne condition. Mais il est souvent difficile pour les professeurs d'adultes qui ne fréquentent l'école que le soir de repérer les appareils. Ceux-ci restent dans les classes où ils ont été utilisés le jour et quelquefois même les enseignants de jour usent de stratagèmes pour empêcher les enseignants du soir d'utiliser "leur" matériel: on cache les appareils, on inscrit défectueux sur des équipements en bon état, etc...

Des gestionnaires rencontrés se plaignent de la politique d'achat des équipements "au plus bas soumissionnaire". Cette politique force le S.E.A. à se munir d'appareils qui ne répondent pas toujours exactement aux besoins. Certaines commissions scolaires peuvent ainsi disposer d'un magnétoscope pour rubans de ½ pouce et d'un magnétoscope pour rubans de ¾ de pouce. Cela complique la reproduction des documents. Il faudrait toujours tenir compte des équipements déjà existants

dans une commission scolaire avant d'autoriser tout nouvel achat. On remarque de même que les facilités de réparation et d'entretien des appareils ne sont pas considérées dans les critères d'achat, ce qui force les commissions scolaires à se priver de l'usage d'appareils pendant plusieurs mois alors que ceux-ci sont expédiés à l'extérieur du Québec pour la réparation.

Là où les critiques des enseignants se font les plus virulentes, c'est en ce qui a trait au nombre et à la qualité des documents didactiques disponibles. On trouve très peu de matériel didactique qui soit approprié aux besoins des programmes et de la psychologie des étudiants adultes. Tout ce qui est sur le marché actuellement a été pensé en fonction de l'enseignement aux jeunes. Même là, le matériel de qualité est rare et les enseignants se l'arrachent. On commande généralement les films qui seront nécessaires en septembre, en avril ou mai de l'année précédente. Il est évident que les professeurs pour adultes ne peuvent entrer dans une telle concurrence, alors qu'ils ne sont assurés de donner un cours que quelques jours à l'avance. Il y aurait donc un urgent besoin de production de matériel didactique audio-visuel adapté aux adultes. Nous avons rencontré quelques enseignants qui seraient intéressés à un tel travail mais à la condition d'être

déchargés de périodes de cours (1).

La possibilité d'intégrer la production de matériel audio-visuel à l'enseignement a aussi été discutée. C'est ainsi que le Centre Coopératif Sésame a utilisé l'audio-visuel: les étudiants adultes étaient appelés à fabriquer eux-mêmes les montages audio-visuels. Mais alors, les équipements doivent être beaucoup plus importants. Il faudrait aussi dans cette perspective avoir une toute autre perception de tels équipements: ce ne sont plus des objets précieux, à manipuler avec soin, qu'il ne faut surtout pas briser... bref, dont il faut avoir peur, mais des outils d'apprentissage. L'audio-visuel n'est alors plus seulement un moyen d'information mais devient un langage, un moyen d'expression. **Nous avons vu cet aspect dans la partie consacrée à la fonction** pédagogique de l'audio-visuel.

Enfin, un service de prêts d'appareils et de matériel didactique qui soit au service du secteur de l'éducation des adultes aussi bien que du secteur de l'éducation des jeunes s'impose. La plupart des régionales ont actuellement un service d'audio-visuel. Généralement les écoles ont un préposé aux prêts qui sert de jonction entre celles-ci et le

---

(1) Nous apprenons à l'instant que le SGME commence à s'intéresser à la question.

centre régional. C'est le centre régional qui achemine les demandes de documents didactiques vers les organismes prêteurs. C'est une structure qui semble un peu lourde et qui retarde la célérité des démarches. D'autre part, peu de commissions scolaires ont un responsable de l'audio-visuel attaché à l'éducation des adultes. Les enseignants pour adultes doivent donc se plier aux exigences et aux horaires de l'enseignement des jeunes. Il faut faire l'emprunt d'appareils et de matériel didactique avant quatre heures. C'est un peu compliqué pour les professeurs qui n'enseignent que le soir. Il serait donc nécessaire de prévoir des services de prêts qui soient adaptés aux horaires des cours pour adultes.

Support pédagogique

Une bonne organisation matérielle est une condition nécessaire à l'utilisation de l'audio-visuel mais n'est pas une condition suffisante. Encore faut-il que les éducateurs aient acquis une certaine habileté technique et manifestent une attitude favorable à celle-ci. Pour cela, support et encadrement doivent être assurés aux professeurs; or, cela n'existe pas actuellement.

Pour favoriser la participation des enseignants aux services existants, il faudrait au préalable les informer sur

l'existence de ces services. Le tableau suivant nous indique l'état de la situation en ce qui a trait à cette information.

Tableau V

Documentation nécessaire à l'utilisation de l'audio-visuel

A) Disponible aux professeurs	
Oui	48
Non	172
Autre	12
Total	232
B) Fournie par	
Secteur régulier d'enseignement	32
Service d'éducation des adultes	8
Les deux	1
Autre	7
Total	48

Il y a donc 172/232 professeurs qui affirment que la documentation qui leur serait nécessaire pour l'utilisation de l'audio-visuel n'est pas mise à leur disposition. Des 48 qui admettent recevoir cette information, seulement 6 l'ont eue de l'éducation des adultes. Il n'y pas d'objection à ce que l'information soit transmise par le système régulier mais dans la perspective où celle-ci est insuffisante, il faudrait prévoir une collaboration des deux systèmes pour obvier aux déficiences.

Le questionnaire adressé aux professeurs nous révèle que la plupart de ceux-ci savent faire fonctionner les appareils qu'ils utilisent (206/232). Si on connaît le fonctionnement des appareils utilisés, on se prive souvent de l'utilisation d'autres appareils par ignorance de leur fonctionnement. Dans les entrevues, les enseignants ont souvent fait état de leurs déficiences en ce domaine. On aimerait produire des documents didactiques mais l'ignorance de maniement des appareils allonge le temps de production et rend pratiquement impossible tout projet du genre. La majorité des professeurs n'ont reçu aucune formation systématique en ce sens.

Tableau VI

Formation en audio-visuel

<u>Cours suivis</u>	
Oui	78
Non	154
Sans réponse	0
Total	232
Si <u>oui</u>, nombre de crédits (15 hres de cours).	
5 crédits et moins	60
6 à 10 crédits	8
11 à 15 crédits	7
Sans réponse	3
Total	78

D'autre part, une information et une animation pédagogiques concernant l'intégration de l'audio-visuel dans l'enseignement s'avéreraient nécessaires. Or cela n'est fait nulle part. Des expériences isolées sont tentées de façon éparse par les professeurs. Ceux-ci ressentent le besoin de soutien, d'encouragement et d'échanges sur ces expériences. Comme l'indique le tableau suivant, moins de la moitié d'entre eux se sont vu recommander l'usage de l'audio-visuel.

Tableau VII

Incitation à l'utilisation de l'audio-visuel

- On m'a recommandé de faire usage de méthodes audio-visuelles pour mon enseignement	111
- On ne m'a pas recommandé de faire usage de méthodes audio-visuelles pour mon enseignement.	113
- Autre	8
Total	232
Si <u>positif</u>, par l'intermédiaire	
- Du secteur régulier d'enseignement	57
- Du service d'éducation des adultes	39
- Autre	15
Total	111

Les professeurs admettent la nécessité de suivre des cours en audio-visuel.

Tableau VIII

Nécessité pour les maîtres actuellement en fonction de suivre des cours de recyclage en méthodes audio-visuelles.

Devraient suivre des cours	171
Ne devraient pas suivre des cours	49
Sans réponse	12
Total	232

Si 171/232 professeurs reconnaissent qu'il est nécessaire de suivre des cours en audio-visuel, ils ne sont pas toujours prêts à en suivre eux-mêmes. Parmi ceux qui n'ont jamais suivi de cours en audio-visuel, 68/154 ne veulent pas en suivre. Il ne faut pas forcément interpréter cette situation comme un signe de résistance face à l'audio-visuel. On peut aussi s'interroger sur la valeur des cours comme moyen d'apprentissage pour les professeurs d'adultes. Ces derniers sont souvent surchargés de travail et peu payés; ils n'ont d'autre part, aucune assurance d'être embauchés pour les sessions suivantes à l'enseignement aux adultes. Ils sont donc peu motivés à dépenser de leur temps et de leur argent à suivre des cours.

Il faudrait peut-être plutôt penser à d'autres formules.(1). Il existe dans plusieurs commissions scolaires, des responsables en audio-visuel, des coordonnateurs de matières, des animateurs pédagogiques. Ces personnes devraient travailler ensemble de façon à assurer aux enseignants qui le désirent, soutien et animation technique ainsi que pédagogique. Les expériences tentées dans une école devraient être diffusées au sein même de l'école et éventuellement dans les autres commissions scolaires. L'effet d'entraînement qu'ont les expériences positives est considérable. Un encadrement systématique devrait être prévu: réunions pédagogiques par matières, ateliers de travail méthodologique, etc... Pour cela, il faudrait qu'on cesse de considérer les formateurs d'adultes comme des donneurs de cours. Le procédé d'embauche et de paiement des professeurs est tributaire d'une telle conception et tend à la maintenir. Tant qu'on paiera ceux-ci à l'heure de présence devant les étudiants, on rendra difficile tout perfectionnement du personnel.

---

(1) Pour ceux qui demeurent intéressés à organiser des cours systématiques en audio-visuel, certaines modalités assez simples pourraient être envisagées. L'Université Laval a déjà enregistré un tel cours sur bande magnétoscopique d'une durée de 45 heures. Il faudrait établir une entente avec cet établissement pour la reproduction de ce document.

Les pages qui précèdent ont apporté des informations sur la situation des commissions scolaires concernées par la recherche en ce qui a trait à l'audio-visuel. La prochaine partie tentera de relever par l'analyse statistique, les facteurs reliés à une telle situation.

Mise en relations

L'objectif de cette recherche était de vérifier s'il y avait ou non utilisation des laboratoires, des bibliothèques et de l'audio-visuel par les étudiants adultes. Nous avons jusqu'à maintenant essayé de répondre à cette question. Dans cette dernière section sur l'audio-visuel, nous nous interrogerons sur le pourquoi d'une plus ou moins grande utilisation de l'audio-visuel par les enseignants, ainsi que sur le pourquoi d'une attitude plus ou moins positive face à l'audio-visuel. Pour cela, nous mettrons successivement en relation, onze facteurs et avec l'utilisation et avec l'attitude. Finalement, utilisation et attitude seront également mises en relation l'une avec l'autre. Si ces calculs statistiques ne nous permettent pas de déterminer la causalité stricte d'un facteur par rapport à un autre ils nous indiquent avec quelle marge d'erreur nous pouvons induire un lien, une relation entre deux facteurs.

L'<u>utilisation</u> de l'audio-visuel telle que conçue dans ce travail est la perception par les formateurs d'adultes de la fréquence d'utilisation qu'ils font de l'audio-visuel dans leur enseignement aux adultes. Nous ne nous référons donc pas à un taux objectif d'utilisation n'ayant pas pu trouver de critères assez précis pour effectuer un tel calcul. Nous nous en tiendrons à une perception subjective des répondants au questionnaire. La question utilisée est la suivante: "Vous serviez-vous d'appareils audio-visuels pour votre enseignement?".

Souvent	☐	Rarement	☐
Occasionnellement	☐	Jamais	☐

La confrontation de la perception subjective des enseignants sur ce sujet avec la perception qu'ont d'eux leurs confrères sur la même question, nous permet d'accorder foi à un tel indice, ainsi qu'on l'a souligné plus haut (1). Pour les calculs statistiques, nous avons regroupé les catégories "rarement" et "jamais" (-). Dans les tableaux, nous utiliserons la symbolique suivante: souvent (+), occasionnellement (o), rarement-jamais (-).

Le concept <u>d'attitude</u> auquel on se réfère dans cette recherche correspond à la définition suivante: "la somme

---

(1) cf. page 69.

des sentiments, des impressions, des préjugés, des craintes ou des menaces soulevées chez des professeurs du Québec, par l'avènement de la technologie dans le domaine de l'éducation" (1). Nous avons mesuré l'attitude à l'aide d'un instrument éprouvé dans une autre recherche (2). Dans les tableaux qui suivront, les répondants au questionnaire seront répartis en deux groupes égaux en nombre. (3) Le premier groupe (+) sera constitué des individus ayant l'attitude la plus positive face à l'audio-visuel alors que le deuxième (-) sera formé des individus ayant l'attitude la moins positive face à l'audio-visuel. Les individus ne sont donc pas confrontés à une norme objective pouvant être définie arbitrairement mais ils seront comparés les uns aux autres selon leur adhésion plus ou moins grande à l'audio-visuel.

Hypothèse numéro 1: âge

A) Les professeurs les plus jeunes utiliseront davantage l'audio-visuel que leurs confrères plus âgés.

---

(1) Denise Veronneau, Etude de certains facteurs humains et matériels reliés aux dimensions de l'attitude des maîtres à l'égard de la technologie en éducation au Québec, l'Université Laval, 1970, Thèse.

(2) Denise Veronneau, idem. Les précisions concernant l'échelle d'attitude sont données dans la partie méthodologique.

(3) Division à la médiane.

B) Les professeurs les plus jeunes auront une attitude plus positive face à l'audio-visuel que leurs confrères plus âgés.

Les jeunes offrent généralement moins de résistance à l'introduction de techniques nouvelles dans leur travail.

Age

A) Utilisation

	29 ans et -	30 ans et +	
+	27	24	51
o	60	38	98
-	35	42	77
	122	104	226

X^2: 4.34

B) Attitude

	29 ans et -	30 ans et +	
+	64	51	115
-	58	56	114
	122	107	229

X^2: 0.52

Aucun des X^2 n'est significatif. Il n'y a donc pas de relation entre l'âge et l'utilisation de l'audio-visuel de même qu'il n'y a pas de relation entre l'âge et l'attitude face à l'audio-visuel.

Hypothèse numéro 2: sexe

A) Les femmes utilisent davantage l'audio-visuel

que les hommes. Si la plupart des professeurs enseignent aux adultes à temps partiel (170/232), les hommes ont généralement comme principale occupation professionnelle l'enseignement aux jeunes, alors que les femmes mariées ont pour seule activité professionnelle l'enseignement aux adultes. Ces dernières y consacrent plus d'énergie et ont plus de temps pour l'application de nouvelles techniques d'enseignement.

B) Les femmes ont une attitude plus positive face à l'audio-visuel que les hommes. Si les hommes peuvent craindre de se voir remplacer en tant que professeurs par la machine, la femme mariée (la plupart des professeurs pour adultes sont mariés) se sent moins menacée parce que son occupation professionnelle d'enseignante est temporaire.

Sexe

A) Utilisation

	M	F	
+	43	9	52
o	79	19	98
-	64	14	78
	186	42	228

X^2: 0.11

B) Attitude

	M	F	
+	90	26	116
-	97	18	115
	187	44	231

X^2: 1.71

Les X^2 concernant le sexe ne sont pas significatifs. Il n'y a donc pas de relation entre le sexe des professeurs et l'utilisation de l'audio-visuel, de même qu'il n'y a pas de relation entre le sexe et l'attitude face à l'audio-visuel.

Hypothèse numéro 3: état civil

A) Les célibataires utilisent davantage l'audio-visuel parce qu'ils ont plus de temps que les personnes mariées pour la préparation de cours incluant de telles techniques.

B) Les célibataires ont une attitude plus positive face à l'audio-visuel que les personnes mariées. Les célibataires n'ayant pas d'obligations familiales se sentiront moins menacés par la perspective de se voir supplantés, en tant que professeurs, par la technologie.

Etat civil

A) Utilisation

	C	M	
+	11	39 >	50
o	67 <	29	96
-	15	63 >	78
	93	131	224

X^2: 55.40

B) Attitude

	C	M	
+	30	83	113
-	25	89	114
	55	172	227

X^2: 0.65

Le X^2 concernant la relation état civil - utilisation est significatif à .001. Le test de proportion (1) nous indique cependant un type de relation un peu complexe. Les gens mariés se situent aux deux extrêmes, c'est-à-dire, qu'ils sont parmi les plus grands utilisateurs mais aussi parmi les plus faibles alors que les célibataires occupent la place intermédiaire (utilisateurs moyens).

Il n'y a par contre aucune relation significative entre l'état civil et l'attitude face à l'audio-visuel.

Hypothèse numéro 4: temps plein/temps partiel

A) Les professeurs qui enseignent à temps plein aux adultes utilisent davantage l'audio-visuel que les professeurs qui enseignent à temps partiel. En se basant sur les témoignages des professeurs voulant que l'utilisation de l'audio-visuel exige plus de temps de préparation, on suppose que ceux qui n'ont que l'enseignement des adultes comme préoccupation professionnelle consacreront plus de temps à leur préparation de cours (proportionnellement au nombre d'heures d'enseignement).

B) Les professeurs à temps plein aux adultes ont une attitude plus positive face à l'audio-visuel que les professeurs à temps partiel. Les professeurs qui, dans le

(1) Test de proportion significatif à .05.

contexte actuel, enseignent à plein temps aux adultes, s'accommodent de l'insécurité d'emploi et se sentiront moins menacés par la perspective de se voir supplantés par la technologie que les professeurs qui enseignent aux adultes à temps partiel.

Temps plein/temps partiel

A) Utilisation

	temps plein	temps partiel	
+	12	36	48
o	17	73	90
-	14	60	74
	43	169	212

X^2: 0.01

B) Attitude

	temps plein	temps partiel	
+	28	77	105
-	18	92	110
	46	169	215

X^2: 3.39

Le X^2 concernant la relation entre le temps consacré à l'enseignement aux adultes et l'utilisation de l'audio-visuel n'est pas significatif.

Celui concernant la relation entre le temps consacré à l'enseignement aux adultes et l'attitude face à l'audio-visuel est significatif à .10 mais si on applique le correctif

de Yates (1), la relation disparaît. Il n'y a donc pas de relation significative entre le temps consacré à l'enseignement aux adultes et l'attitude face à l'audio-visuel.

Hypothèse numéro 5: matière enseignée

A) Les professeurs de sciences et mathématiques utilisent moins l'audio-visuel que les professeurs de langues et autres matières. L'enseignement des sciences se fait surtout en laboratoire; les mathématiques enseignées (traditionnelles) se prêtent peu à l'utilisation du matériel dida[illegible] existant en audio-visuel. Par contre le matériel didactique disponible pour l'enseignement du français et de l'anglais est plus abondant et plus varié.

B) Les professeurs de langues et autres matières ont une attitude plus positive face à l'audio-visuel que les professeurs de sciences et mathématiques. L'enseignement des langues étant lié à l'expression orale, les moyens "audio" sont reconnus comme nécessaires et valorisés pour autant.

---

(1) Correctif exigé dans les tableaux à quatre cases.

Matière enseignée

A) Utilisation

	Fr.-angl. autres	Sciences maths.	
+	26	26	52
o	48	50	98
-	25 <	53	78
	99	129	228

X^2: 6.25

B) Attitude

	Fr.-angl. autres	Sciences maths.	
+	61	55	116
-	42 <	73	115
	103	128	231

X^2: 6.03

Les X^2 concernant la relation entre la matière enseignée et l'utilisation de l'audio-visuel de même que la matière enseignée et l'attitude vis-à-vis l'audio-visuel sont significatifs à .05.

On peut donc affirmer avec une marge d'erreur de .05 que les professeurs qui enseignent le français, l'anglais, les autres matières sont proportionnellement moins nombreux à ne pas utiliser les techniques audio-visuelles que les professeurs de sciences et mathématiques (1).

---

(1) Test de proportion significatif à .05.

On peut également affirmer avec une marge d'erreur de .02 que les professeurs de français, d'anglais, d'autres matières sont proportionnellement moins nombreux que les professeurs de sciences et mathématiques à avoir une attitude négative face à l'audio-visuel. (1)

Hypothèse numéro 6: Expérience en enseignement

A) Les professeurs qui ont de l'expérience dans l'enseignement aux jeunes devraient utiliser davantage l'audio-visuel parce qu'on suppose qu'ils ont eu plus que les autres, l'occasion d'en faire l'apprentissage.

B) Les professeurs qui ont de l'expérience dans l'enseignement aux jeunes ont une attitude plus positive face à l'audio-visuel que ceux qui n'ont jamais enseigné aux jeunes. Le contact auprès des jeunes devrait faciliter la remise en question, la souplesse nécessaire à l'adoption de nouvelles techniques d'enseignement.

---

(1) Test de proportion significatif à .05.

Expérience en enseignement aux jeunes

A) Utilisation

	+	-	
+	47	5<	52
o	91	7	98
-	63	15	78
	201	27	228

X^2: 6.39

B) Attitude

	+	-	
+	103	13	116
-	102	13	115
	205	26	231

X^2: .0002

Il y a une relation significative entre l'expérience en enseignement aux jeunes et l'utilisation de l'audio-visuel. On peut affirmer avec une marge d'erreur de .05 que les professeurs qui n'ont jamais enseigné aux jeunes utilisent moins l'audio-visuel que ceux qui ont de l'expérience en enseignement auprès des jeunes.

Par contre il n'y a aucune relation entre l'expérience en enseignement aux jeunes et l'attitude vis-à-vis l'audio-visuel.

C) Les professeurs qui ont une plus longue expérience en enseignement aux adultes devraient utiliser davantage l'audio-visuel. L'expérience en enseignement auprès des adultes serait un stimulant à l'adoption de moyens didactiques qui leur soient appropriés.

D) Les professeurs qui ont une plus longue expérience en enseignement aux adultes devraient avoir une attitude plus positive face à l'audio-visuel. Le contact auprès des étudiants adultes devrait développer la souplesse et l'aptitude à l'adaptation qui sont sous-jacentes à une attitude positive face aux moyens modernes d'enseignement que constituent les moyens audio-visuels.

<u>Expérience en enseignement aux adultes</u>

C) <u>Utilisation</u>

	+	-	
+	35	16	51
o	70	28	98
-	55	23	78
	160	67	227

X^2: 0.12

D) <u>Attitude</u>

	+	-	
+	87	28	115
-	76	39	115
	163	67	230

X^2: 2.54

Les hypothèses liées à l'enseignement aux adultes sont toutes les deux rejetées, les X^2 n'étant pas significatifs.

FIN
(prématurée)
a. drolet

Hypothèse numéro 7: Formation reçue en audio-visuel

A) Les professeurs qui ont suivi des cours en audio-visuel devraient utiliser davantage l'audio-visuel que ceux qui n'en ont pas suivis, les cours étant considérés comme un stimulus.

B) Les professeurs qui ont suivi des cours en audio-visuel devraient avoir une attitude plus positive face à l'audio-visuel que ceux qui n'en ont pas suivi. On peut croire que seuls les professeurs favorables à l'audio-visuel prendront l'initiative de suivre des cours en cette matière de même qu'on peut supposer que ces cours renforcent l'attitude positive face à l'audio-visuel.

Formation reçue en audio-visuel

A) Utilisation

	+	-	
+	22	30	52
o	39	59	98
-	15	63	78
	76	152	228

X^2: 2.32

B) Attitude

	+	-	
+	40	76	116
-	37	78	115
	77	154	231

X^2: 0.13

Aucune relation significative n'apparaît, contrairement à notre hypothèse entre la variable indépendante, formation reçue en audio-visuel et les variables indépendantes, utilisation et attitude vis-à-vis l'audio-visuel.

<u>Hypothèse numéro 8: Perception de l'existence d'un responsable en audio-visuel</u> (1).

A) Les professeurs qui ont une opinion sur l'existence d'un responsable en audio-visuel devraient utiliser davantage l'audio-visuel que ceux qui ne savent pas s'il y a ou non un responsable en audio-visuel. On croit que les utilisateurs de l'audio-visuel devraient requérir les services du responsable, donc connaître son existence.

B) Les professeurs qui ont une opinion sur l'existence d'un responsable en audio-visuel à la régionale où ils enseignent devraient avoir une attitude plus positive face à

(1) Il ne s'agit pas ici de vérifier l'exactitude de l'opinion émise par les professeurs, il s'agit simplement de vérifier si ceux-ci ont ou non une opinion à ce sujet.

l'audio-visuel que ceux qui ne savent pas s'il y a ou non un responsable en audio-visuel. On suppose que l'attitude positive face à un objet devrait porter le sujet porteur d'une telle attitude à s'informer sur cet objet.

<u>Perception de l'existence d'un responsable en audio-visuel à la régionale</u>

A) <u>Utilisation</u>

	+	-	
+	39	13	52
o	72	26	98
-	52	26	78
	163	65	228

X^2: 0.63

B) <u>Attitude</u>

	+	-	
+	88	28	116
-	77	38	115
	165	66	231

X^2: 0.80

Les hypothèses qui sont énoncées ci-haut doivent être rejetées. Il n'y a pas de relation entre le fait que les professeurs aient ou non une opinion sur l'existence d'un responsable en audio-visuel à leur régionale et l'utilisation qu'ils en font de même que l'attitude qu'ils ont à son égard.

Perception de l'existence d'un responsable en audio-visuel au service d'éducation des adultes

C) Utilisation

	+	-	
+	44	8	52
o	85	13	98
-	56	22	78
	185	43	228

X^2: 3.61

D) Attitude

	+	-	
+	91	25	116
-	85	20	105
	176	45	221

X^2: 0.21

Il n'y a pas de relation entre la perception de l'existence d'un responsable en audio-visuel au service de l'éducation des adultes et l'utilisation qui en est faite par les professeurs de même que leur attitude face à celui-ci.

Hypothèse numéro 9: Bonne condition des appareils

A) Ceux qui prétendent que les appareils audio-visuels qu'ils utilisent sont en bonne condition devraient être de plus grands utilisateurs que ceux qui affirment le contraire, le bon état des appareils devant encourager leur utilisation.

B) Ceux qui ont une attitude positive face à l'audio-visuel devraient affirmer que les appareils sont en bon état alors que les autres devraient émettre l'opinion contraire. Ceux qui ont une attitude négative face à l'audio-visuel s'attaqueraient à la mauvaise condition du matériel pour excuser une telle attitude. "Les étudiants paresseux n'ont jamais d'outils assez bien faits pour eux!" (1).

---

(1) Extrait d'un ancien livre de lecture d'écolier.

Bonne condition des appareils

A) Utilisation

	+	-	
+	48	2	50
o	87	8	95
-	64	8	72
	199	18	217

B) Attitude

	+	-	
+	105	7	112
-	96	11	107
	201	18	219

X^2: 1.17

Le tableau A présente une case inférieure à 5 ce qui nous interdit l'usage du X^2. Le calcul par la binômiale n'indique pas de relation significative entre le fait de reconnaître la bonne ou mauvaise condition des appareils audio-visuels et leur utilisation.

Il n'y a pas non plus de relation entre le fait de reconnaître la bonne ou mauvaise condition des appareils audio-visuels et leur utilisation.

Hypothèse numéro 10: Documentation disponible

A) Les professeurs qui ont accès à de la documentation en audio-visuel devraient être de plus grands utilisa-

teurs que les autres, l'information pouvant être un stimulant à l'utilisation.

E) Les professeurs qui ont accès à de la documentation en audio-visuel devraient avoir une attitude plus positive face à l'audio-visuel. Le principe sous-jacent à une telle hypothèse est le même que celui énoncé à l'hypothèse 9B.

Documentation disponible

A) Utilisation

	+	-	
+	13	30	43
o	25	69	94
-	10	64	74
	48	163	211

X^2: 0.81

B) Attitude

	+	-	
+	26	83	109
-	22	88	110
	48	171	219

X^2: 0.47

Les hypothèses quant à la relation entre la disponibilité de la documentation en audio-visuel et son utilisation ne sont pas confirmées. Il en est de même pour ce qui a trait à l'attitude.

<u>Hypothèse numéro 11: Incitation à l'utilisation de l'audio-visuel</u>.

A) Les professeurs qui ont été incités à l'utilisation de l'audio-visuel l'utilisent plus que les autres.

B) Les professeurs qui ont été incités à l'utilisation de l'audio-visuel ont une attitude plus positive face à celui-ci. L'encouragement à l'utilisation de l'audio-visuel briserait les résistances psychologiques face à celui-ci.

<u>Incitation à l'utilisation de l'audio-visuel</u>

A) <u>Utilisation</u>

	+	-	
+	35	16	51
o	57	39	96
-	17	57	74
	109	112	221

χ^2: 32.04

B) <u>Attitude</u>

	+	-	
+	64	49	113
-	47	63	110
	111	112	223

χ^2: 3.84

L'hypothèse émise quant à la relation entre l'incitation à l'utilisation de l'audio-visuel et son utilisation est très significative puisque la marge d'erreur n'est que de .001. On peut donc affirmer que <u>ceux qui ont été incités à utiliser l'audio-visuel l'utilisent davantage que ceux qui</u>

n'ont pas été touchés par un tel encouragement. (1)

De même on peut affirmer avec une marge d'erreur de .05 que ceux qui ont été incités à utiliser l'audio-visuel ont une attitude plus positive face à celui-ci que ceux qui n'ont pas profité d'un tel encouragement. (2)

Hypothèse numéro 12: Attitude et utilisation

On émet l'hypothèse que ceux qui ont une attitude plus positive face à l'audio-visuel devraient utiliser celui-ci plus fréquemment que ceux qui ont une attitude moins positive, comportement et attitude étant intimement liés.

		Attitude +	Attitude -	
Utilisation	+	27	25	52
	o	55	43	98
	-	31	47	78
X^2: 4.81		113	115	228

(1) Test de proportion significatif à .05.

(2) Cette affirmation doit être faite avec réserve, aucun test de proportion n'étant significatif.

On peut affirmer sous toute réserve la marge d'erreur étant de .10, que <u>ceux qui ont une attitude plus positive face à l'audio-visuel l'utilisent davantage que ceux qui ont une attitude moins positive à cet égard</u>. (1)

RESUME

		Utilisation	Attitude
Hyp. # 1:	âge.	non significative	non significative
Hyp. # 2:	sexe.	non significative	non significative
Hyp. # 3:	état civil:	<u>sign</u>. à .001	non significative
Hyp. # 4:	temps plein/ temps partiel.	non significative	non significative
Hyp. # 5:	matière enseignée	<u>sign</u>. à .05	<u>sign</u>. à .05
Hyp. # 6:	expérience en ens. aux jeunes	<u>sign</u>. à .05	non significative
	expérience en ens. aux adultes.	non significative	non significative
Hyp. # 7:	formation reçue en audio-visuel.	non significative	non significative

(1) Aucun test de proportion n'est significatif.

Hyp. # 8:	responsable en audio-visuel à la régionale	non significative	non significative
	responsable en audio-visuel au SEA	non significative	non significative
Hyp. # 9:	bonne condition des appareils	non significative	non significative
Hyp. # 10:	documentation disponible	non significative	non significative
Hyp. # 11:	incitation à l'utilisation audio-visuel	<u>sign.</u> à .001	<u>sign</u>. à .05
Hyp. # 12:	attitude - utilisation	significative à .10	

Les facteurs qui ont une relation significative avec <u>l'utilisation</u> de l'audio-visuel sont au nombre de cinq. Cependant, ces relations n'ont pas toutes le même degré de certitude. Si on les ordonne selon le critère marge d'erreur on trouve l'ordre suivant (ordre décroissant de certitude).

.001: état civil.
incitation à l'utilisation de l'audio-visuel.
.05: matière enseignée.
expérience en enseignement aux jeunes.
.10: attitude.

En ce qui concerne <u>l'attitude</u>, les relations signi-

ficatives sont plus rares. Nous ne trouvons que deux relations dont la marge d'erreur est à .05: la matière enseignée et l'incitation à l'utilisation de l'audio-visuel et une relation dont la marge d'erreur est à .10 soit, l'utilisation de l'audio-visuel.

CONCLUSION

Un certain nombre d'hypothèses concernant les caractéristiques personnelles de l'enseignant de même que la formation reçue et l'état des appareils audio-visuels n'ont pas été confirmées. En ce qui a trait à l'utilisation de l'audio-visuel, les enseignants ne se distinguent pas quant à leur âge, leur sexe, le fait qu'ils enseignent à plein temps ou à temps partiel, l'expérience en enseignement aux adultes, la formation reçue en audio-visuel, la perception de l'existence d'un responsable en audio-visuel à la régionale ou au SLA ainsi que la bonne ou mauvaise condition des appareils dont ils disposent.

Par contre les variables touchant l'état civil, la matière enseignée, l'expérience en enseignement aux jeunes de même que l'incitation à l'utilisation de l'audio-visuel sont reliées à une plus ou moins grande utilisation de l'audio-visuel. Le portrait robot de l'utilisateur de l'audio-visuel est donc un enseignant marié (1) qui enseigne une autre matière que les sciences ou mathématiques et qui a de l'expérience en enseignement chez les jeunes. Il reçoit de la part de son milieu de travail une incitation à l'utilisation de l'audio-visuel et il a une attitude positive face à celui-ci.

---

(1) L'enseignant marié est ou un très fort utilisateur ou un très faible utilisateur. Les célibataires sont des utilisateurs "modérés".

Parmi les variables mises en relation avec l'attitude en audio-visuel, seulement la matière enseignée et l'incitation à l'utilisation de l'audio-visuel ressortent significatives. Nous pouvons affirmer que les professeurs qui enseignent une autre matière que les sciences ou mathématiques et qui ont été incités à utiliser l'audio-visuel ont une attitude positive face à celui-ci.

Ces renseignements fournis par la mise en relation des données quantitatives nous donnent peu d'indications pour l'action, sinon que l'incitation à l'utilisation de l'audio-visuel aurait une influence positive et sur l'utilisation et sur l'attitude. Nous apprenons de même que les professeurs de sciences et mathématiques sont particulièrement démunis face à l'audio-visuel.

Cependant les données recueillies lors des entrevues nous permettent d'élargir un peu ces perspectives. Nous avons alors perçu une intention d'utilisation entravée par un manque d'information concernant le matériel existant et les services techniques à la disposition du personnel enseignant. Les formateurs se sentent également démunis face aux difficultés techniques d'utilisation et à l'intégration pédagogique de ces nouveaux instruments de travail. Un besoin certain de formation est souhaité. En plus des cours formels, il faudrait songer à assurer cette formation par des moyens plus appropriés aux formateurs d'adultes. Le soutien technique et l'animation pédagogique dans le milieu même pourraient alors être envisagés.

Les facteurs ayant trait à l'organisation matérielle ne sont pas moins importants. Le nombre, l'accessibilité et la disponibilité des appareils sont considérés partout comme étant déficients. La production de matériel didactique approprié aux adultes s'avère également des plus urgente. Il est superflu de se poser la question de la préséance des facteurs d'organisation matérielle par rapport aux facteurs d'encadrement et de formation du personnel enseignant, une action sur les deux réalités devant être menée parallèlement.

CONCLUSION GENERALE

La question posée au début de cette recherche était la suivante: "les moyens parapédagogiques sont-ils utilisés par les formateurs d'adultes? Si oui, comment le sont-ils? Si non, pourquoi? Nous avons vu que tous les moyens parapédagogiques ne sont pas utilisés avec la même intensité. Il semble que le laboratoire est entré dans les moeurs des professeurs de sciences, ce qui n'est pas le cas des bibliothèques et de l'audio-visuel. Nombreux sont les enseignants de toute matière qui ne font jamais appel à ces deux catérogies de moyens didactiques. Là où on les utilise, les moyens parapédagogiques ont été intégrés dans l'enseignement sans remettre fondamentalement en question le style d'enseignement et le rôle du professeur. Le laboratoire sert à illustrer et à démontrer le cheminement théorique du professeur. Les expériences sont faites dans un cadre rigide qui empêche l'exploration libre nécessaire au véritable apprentissage. La consultation en bibliothèque sert de complément aux cours de français. Les grilles de lecture sont fournies par le professeur, dictées par les contenus de programme. Peu nombreux sont ceux qui songent à profiter des équipements existants pour offrir aux adultes la possibilité de s'auto-éduquer, en suivant leur propre rythme d'apprentissage. Le vaste terrain d'exploration que peut constituer une bibliothèque est peu connu.

La bibliothèque offre un complément aux manuels scolaires mais elle demeure scolaire. Enfin, l'audio-visuel apporte aux étudiants, sous une nouvelle forme, l'information que le professeur avait jusqu'à ce jour fourni par l'exposé magistral et le tableau noir. L'éducation étant conçue comme une transmission de connaissances, les média d'information se modernisent mais la conception même de l'éducation demeure. Le professeur d'aujourd'hui tout comme celui d'hier, dispense des connaissances; seuls les moyens employés ont changé.

Là où les moyens parapédagogiques ne sont pas utilisés, on trouve des obstacles de deux ordres: l'organisation matérielle, l'attitude des enseignants. On a vu que l'accessibilité des étudiants adultes aux équipements scolaires qui est reconnue en principe n'est pas toujours effective. D'autre part, les équipements ne sont généralement pas suffisants en quantité et en qualité. Les bibliothèques n'arrivent pas à répondre aux besoins des deux clientèles, jeunes et adultes, parce que les locaux et les volumes sont en nombre restreint et que la conception même de la bibliothèque ne correspond pas aux exigences de l'éducation permanente. En audio-visuel, les appareils sont de qualité et en bon état mais pas assez nombreux. Les documents didactiques sont nettement inappropriés quand ils existent.

D'autre part, les enseignants sont ignorants

de l'existence des services et du matériel parapédagogiques, ils manquent de formation en ce qui a trait au nouveau langage et aux nouvelles fonctions propres à la technologie éducative, ils sont privés de support et d'animation pédagogique.

Que ce soit au cours des entrevues ou par l'entremise des questionnaires, que ce soit de façon explicite ou implicite, certaines recommandations susceptibles d'améliorer, de corriger la situation ont surgi. Ces recommandations qui apparaissent dans les pages qui suivent n'ont pas toutes la même portée. Certaines ont un caractère plus particulier, d'autres touchent à des aspects généraux de l'enseignement aux adultes. Nous n'avons pu éviter cette amplification du problème, l'utilisation de moyens parapédagogiques étant liée à la situation globale de l'éducation des adultes au Québec.

RECOMMANDATIONS (1)

- Qu'on décentralise les équipements audio-visuels au niveau des écoles et même des classes, de sorte qu'étudiants et éducateurs aient un accès facile au moins à un équipement minimal de base (magnétophone, projecteur à diapositives, tourne-disque).

- Que la DGEP ne s'en tienne pas uniquement au principe du plus bas soumissionnaire face aux réquisitions des C.S.R. pour l'achat de matériel audio-visuel. D'autres facteurs devraient être considérés: facilités de réparation des appareils, combinaisons possibles avec d'autres appareils déjà en possession de la C.S.R. requérante.

- Que les services de prêts de matériel audio-visuel organisent leur horaire de façon à pouvoir desservir autant la clientèle "adulte" que la clientèle "jeune". Il est anormal que ces services ferment leurs portes à 4 heures quand les adultes suivent des cours le soir.

---

(1) Nous regroupons ici les recommandations qui apparaissent au sein de ce rapport.

- Que, dans la perspective où il n'est pas possible de prévoir l'engagement de professeurs à plein temps, on n'emploie que ceux qui ont une charge d'au moins 10 heures d'enseignement à l'éducation des adultes. S'assurer que ces personnes n'ont pas ailleurs une trop lourde charge de travail.

- Qu'on assure une diffusion systématique de l'information concernant l'existence des équipements parapédagogiques et des procédés d'emprunt. Les catalogues de documents audio-visuels des différents organismes producteurs et conservateurs (O.N.F., S.G.M.E., O.F.Q.) devraient circuler en plusieurs exemplaires dans les écoles. Cette information devrait préciser le type de collaboration que le personnel spécialisé (responsable en audio-visuel, appariteur de laboratoire, bibliothécaire) est prêt à offrir aux enseignants.

- Que le personnel spécialisé en parapédagogique et les gestionnaires chargés de l'achat du matériel recueillent périodiquement le feed-back auprès des utilisateurs de leurs services.

- Qu'on instaure une structure d'échange d'informations entre formateurs d'adultes sur les expériences tentées dans l'intégration des moyens parapédagogiques à l'enseignement.

On pourrait à cette fin profiter des structures en place là où elles existent: réunions pédagogiques par niveau ou par matière.

- Qu'on prévoit dans la rémunération des professeurs, le paiement de périodes consacrées à des réunions pédagogiques en nombre plus grand que ce qui existe actuellement.

- Qu'on assure un encadrement pédagogique et technique aux professeurs désireux d'utiliser l'audio-visuel.

- Qu'on prévoit de toute urgence la production de matériel didactique audio-visuel qui soit adapté à la formation des adultes.

- Qu'on instaure une collaboration entre bibliothécaires et éducateurs afin d'assurer aux étudiants le support pédagogique, l'animation nécessaire à la lecture et à la recherche.

- Que les responsables en éducation des adultes (gestionnaires, éducateurs) entrent en contact avec les bibliothécaires (scolaires et publiques) et leurs responsables afin de les sensibiliser, de les informer sur les besoins des étudiants adultes.

- Qu'une recherche soit entreprise sur la pertinence de la lecture comme moyen de formation actuel d'étudiants adultes de milieu ouvrier.

- Que la DGEP révise ses examens de sciences de sorte qu'ils soient plus conformes à l'esprit des programmes. L'évaluation devrait davantage tenir compte des apprentissages acquis lors de la manipulation en laboratoire.

BIBLIOGRAPHIE

BARDET, Jacques — "Evolution ou révolution de l'architecture scolaire" in Orientations, no 36, Paris, oct. 1970, pp. 101 à 106.

ERICKSON, Carlton W-H: — "Systematic Evaluation" in Administering Audio-Visual Services, New York, MacMillan, 1959, (ed. 1967, pp. 430-457.

FAGES, J-B: — "Mass média, nouveaux langages" in Orientations, no 36, Paris 1970, pp. 3-16.

GAGNON, Gilbert: — Habitudes et comportements des lecteurs, région de la Mauricie, Ministère des Affaires culturelles, Ser- des bibliothèques publiques, 1970.

LACHANCE, Bernard: — Les techniques audio-visuelles et l'enseignant, Montréal Beauchemin, 1970.

LEROUX, L; VEILLEUX, A: — Sélection de réalisations visuelles ou audio-visuelles à effectuer par le SMTE pour le compte de l'Education permanente (1971-72), 2e version, SPEX, 1970.

MARTIN, Gérard: — La Direction des bibliothèques publiques du Québec, Service des bibliothèques publiques, Québec, 1971, 19 p.

MARTIN, Gérard: — Comité d'étude sur la coordination des bibliothèques publiques et des bibliothèques scolaires, Rapport préliminaire du secrétaire, janvier 1967, 40 p.

PLANQUE, Bernard: Audio-visuel et enseignement, Paris, 1970.

TADROS, Jean-Pierre: "Le début d'une nouvelle croisade: le cinéma éducatif" in Le Devoir, 12 août 1972.

TARDY, Michel: Le professeur et les images, Paris, PUF, 1966, 129 pages.

TREMBLAY, Emilien: Bibliothèques publiques et éducation permanente au Québec, Ed, Raymond Genest, Montréal 1971, 64 pp.

VERONNEAU, Denise: Etude de certains facteurs humains et matériels reliés aux dimensions de l'attitude des maîtres à l'égard de la technologie en éducation au Québec, Université Laval, 1970, thèse, 133 pp.

"Audio-Visual Report", National School Board Survey, in School Progress, vol. 40 # 1, janvier 1971.

Bibliothèque centrale de prêt, Service des bibliothèques publiques, Québec, 1971, 12 pp.

Bibliothèques publiques du Québec, Rapport statistique, 1971, Service des bibliothèques publiques, Québec, 1972, 11 pp.

Bibliothèques publiques subventionnées, 1970-71, ordonnées selon différentes variables, Service des bibliothèques publiques, Québec, juin 1971, 14 pp.

Colloque sur les enquêtes de bibliothèques et leur milieu, 1963, Ecole de bibliothéconomie, Université de Montréal, 1965, 108 pp.

Lecture et bibliothèque, # 9-10, janvier-juin 1969, numéro spécial sur les bibliothèques publiques et l'éducation permanente, 82 pp.

"Les arts audio-visuels" in Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, Rapport Rioux, vol. I, chap. VII, pp. 149-170.

Mémoire sur l'éducation des adultes dans les écoles de la CECM, présenté au Min. de l'Education et à la CECM par l'Association des principaux de Montréal, Montréal, juin 1971, 12 pp.

"Notes sur les techniques audio-visuelles" in Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, Rapport Rioux, Vol II, chap. V, pp. 308-313.

Relations entre bibliothèques publiques et bibliothèques scolaires, ouvrages consultés, Service des bibliothèques publiques, Québec, 1965, 21 pp.

The New Media: Memo to Educational planners, based on a research project financed through a contract with the U.S.A. Agency for Int. Development. (Collaboration), Unesco, 1967.

Vers une redéfinition du rôle du professeur d'adultes face aux nouvelles techniques d'enseignement, Centre Coopératif Sésame.

- DUBL-ROYER, Louise: Où nous en sommes actuellement, 31 pages.

I- BARBEAU, M; ST-AMOUR, N; FALARDEAU, M; MONETTE, G: Mort aux professeurs de mathématiques par les films? 78 pages.

II- MELOCHE, André; TOUPIN, Normand: Diverses approches audio-visuelles dans l'enseignement de l'anglais, 51 pages.

III- GUINDON, Hélène, SNOW, Alyce: L'audio-visuel support ou fardeau? 100 pages.

IV- GAMACHE, Renée, RIVEST, Claudette: Le français sur fiches programmées, 79 pages.

V- POULIN, Michel; TASSE, André: La géométrie par les fiches, 96, pages.

ANNEXE I

SCHEMA D'ENTREVUE

Rencontre avec les responsables:
(directeur de Sep, responsable
de la formation générale, respon-
sable de centre).

Identification et présentation de l'objet de recherche.

Identification de la C.S.R.

- organigramme
- centres où se donne la formation générale (plein temps), sec. III - V

Situation générale, vue d'ensemble dans la C.S.R. (ou le centre) vis-à-vis les parapédagogiques.

1o Organisation matérielle:

1. l'équipement utilisé;
   sa localisation par rapport aux classes où se donnent les cours;
2. les horaires (surtout pour les laboratoires et la bibliothèque);
3. le personnel spécialisé rattaché à ces services;
   leur importance:
   a) au niveau du centre de formation;
   b) au niveau du service d'éducation des adultes.
4. le personnel enseignant: formation reçue et perfectionnement;

5. relations avec la direction de l'enseignement régulier s'il y a partage des mêmes locaux et équipements.

1o <u>Les politiques</u>:

A) Audio-visuel et bibliothèque:

1. les orientations générales du Sep concernant le problème;
2. la position et l'action de l'animation pédagogique en regard des moyens techniques - expériences antérieures ou en cours, s'il y a lieu - formation et perfectionnement du personnel enseignant;
3. existence d'un service audio-visuel rattaché directement au Sep; son action, ses projets et expériences.

B) Laboratoires de sciences exactes:

- les mêmes questions mais adaptées à la situation propre à l'enseignement des sciences et à l'utilisation des laboratoires.

ANNEXE II

SCHEMA D'ENTREVUE

Rencontre avec les professeurs

Identification et présentation des interviewers de l'objet de recherche.

Identification des interviewés

- matière enseignée;
- temps plein - temps partiel (N. hres/sem.);
- expérience;
- lieu d'enseignement.

Question d'ordre général: qu'en est-il à l'heure actuelle de l'utilisation de l'audio-visuel, de la bibliothèque et des laboratoires en éducation des adultes dans votre milieu?

1o Organisation matérielle et pédagogique:

A) Audio-visuel:

- équipement et matériel existants et condition d'utilisation;
- formalités à remplir;
- encadrement pédagogique (perfectionnement, documentation);
- facilité d'accès;

- existence d'un personnel spécialisé;
- fréquence d'utilisation.

B) Bibliothèque:

- facilité d'accès (consultation, prêt);
- fréquence d'utilisation;
- personnel spécialisé;
- matériel adapté aux besoins de l'éducation des adultes..

C) Laboratoires:

- facilité d'accès;
- fréquence d'utilisation;
- horaires;
- personnel spécialisé;
- programmes et examens de la DGEP

2o <u>Attitudes et conceptions pédagogiques</u>:

- s'interroger sur la valeur pédagogique véritable de ces outils (pour chacun d'eux);
- objectifs de cette utilisation exprimés par les professeurs (fonctions et rôles);
- matières qui s'y prêtent le mieux;
- le type d'intégration qui en est faite;
- expériences intéressantes tentées;
- réactions des étudiants.

ANNEXE III

QUESTIONNAIRE SUR L'AUDIO-VISUEL

IDENTIFICATION

Veuillez remarquer que votre nom n'est requis sur aucune des formules à remplir. Toutefois, comme une certaine identification s'avère nécessaire pour la répartition des groupes et l'analyse des données, vous nous obligeriez beaucoup en indiquant "par un X" l'identification qui vous convient.

COMMISSION SCOLAIRE (REGIONALE) . . . .

1 - Age: entre 20 et 29 ans ☐ entre 40 et 49 ans ☐
entre 30 et 39 ans ☐ entre 50 et 59 ans ☐

2 - Sexe: Masculin ☐ féminin ☐

3 - Etat civil: Célibaraire ☐ marié ☐

4 - Degré d'enseignement:

Secondaire I - II ☐

Secondaire III - IV - V ☐

5 - Enseigniez-vous aux adultes:

A temps plein* ☐

* temps plein: environ 25 heures par semaine et pour l'année entière

A temps partiel: ☐

6 hres ou moins ☐

7 hres - 11 hres ☐

12 hres - 20 hres ☐

6 - Matières que vous enseigniez l'an dernier:

français ▢ sciences ▢ mathématiques ▢

anglais ▢ histoire ▢ arts ▢

géographie ▢ autres ▢

7 - Nombre d'années d'expérience dans l'enseignement:

a) Aux jeunes: (s'il y a lieu)

5 ans et moins ▢

5 ans - 10 ans ▢

10 ans - 15 ans ▢

15 ans et plus ▢

b) Aux adultes:

5 ans et moins ▢

5 ans - 10 ans ▢

10 ans - 15 ans ▢

15 ans et plus ▢

8 - Avez-vous déjà suivi des cours en techniques audio-visuelles ?

oui ▢ non ▢

9 - a) Si oui, combien de crédits ? Un crédit correspond à 15 heures de cours.

5 crédit ou moins ▢ 15 crédits ou moins ▢

6 crédits à 10 crédits ▢

b) Si non, avez-vous l'intention d'en suivre ?

oui ▢ non ▢

10 - Verriez-vous la nécessité pour les maîtres actuellement en fonction, de suivre des cours de recyclage en méthodes audio-visuelles ?

oui ☐ non ☐

11 - Y avait-il un responsable de l'audio-visuel -

	oui	non
à l'école où vous enseigniez	☐	☐
à la régionale (coordonnateur)	☐	☐
au service d'éducation des adultes	☐	☐

12 - Indiquez les divers appareils audio-visuels à votre disposition dans votre école.

Projecteur 16 mm.	☐	Magnétophone	☐
Projecteur opaque	☐	Télévision	☐
Rétroprojecteur	☐	Radio	☐
Proj. à dispositives	☐	Tourne-disques	☐
Super 8 ou 8 mm.	☐	Laboratoire de langues	☐

13 - Ces appareils étaient-ils ordinairement en bonne condition ? oui ☐ non ☐

14 - a) Savez-vous faire fonctionner la plupart de ces divers appareils ?

oui ☐ non ☐

b) Si oui, lesquels ?

. . . .

. . . .

. . . .

15 - Aviez-vous, à votre disposition, la documentation nécessaire vous permettant de vous renseigner sur la technologie en éducation et sur les avantages et les inconvénients des divers appareils audio-visuels ?

oui ☐ non ☐

16 - Cette documentation vous était-elle fournie -

par le secteur régulier d'enseignement ☐

par le service d'éducation des adultes ☐

17 - Vous serviez-vous d'appareils audio-visuels pour votre enseignement ?

souvent ☐ rarement ☐

occasionnellement ☐ jamais ☐

18 - Avez-vous été satisfait ou déçu par l'emploi de ces appareils ?

satisfait ☐ déçu ☐

Dites brièvement pourquoi

. . . .

. . . .

. . . .

19 - Les autres professeurs qui enseignaient dans votre école se servaient-ils d'appareils audio-visuels pour enseigner ?

souvent ☐ trop souvent ☐

pas assez souvent ☐ je l'ignore ☐

20 - a) Vous a-t-on recommandé de faire usage de méthodes audio-visuelles pour votre enseignement ?

oui ☐ non ☐

b) Si oui, par l'intermédiaire -

du secteur régulier d'enseignement ☐

du service d'éducation des adultes ☐

INSTRUCTIONS:

Chacun des énoncés, ci-après mentionnés, est suivi d'une échelle de quatre (4) points que vous encerclez selon votre choix personnel et spontané. Ainsi,

Le point (1) indique l'accord total avec l'énoncé; vous approuvez pleinement et sans restriction ce que l'énoncé affirme.

Le point (2) indique l'accord partiel avec l'énoncé; vous avez plutôt tendance à l'approuver mais vous posez certaines réserves.

Le point (3) indique le désaccord partiel avec l'énoncé; vous avez plutôt tendance à vous opposer à l'énoncé, mais ce désaccord n'est pas total et catégorique.

Le point (4) indique le désaccord total avec l'énoncé; vous rejetez catégoriquement l'énoncé.

Après avoir lu attentivement chacun des énoncés, encerclez le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion personnelle. N'indiquez qu'une seule réponse après chaque énoncé. Il est à souligner qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, il s'agit, tout simplement, d'opinions. Une fois le questionnaire rempli, s'il-vous-plaît le retourner dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Françoise Morin,
Service études et projets,
Direction gén. de l'Ed. perm.,
QUEBEC.

1 - accord total avec l'énoncé 2 - accord partiel avec l'énoncé 3 - désaccord partiel avec l'énoncé 4 - désaccord total avec l'énoncé

1 - Je n'ai pas besoin de la technologie pour mon enseignement; le tableau noir me suffit.

1 2 3 4

2 - La technologie favorise la participation des étudiants en classe.

1 2 3 4

3 - Actuellement le gouvernement dépense trop d'argent pour la technologie en éducation.

1 2 3 4

4 - Quand j'emploie des techniques audio-visuelles les étudiants sont plus attentifs pendant le cours.

1 2 3 4

5 - L'intrusion de la technologie dans l'enseignement suscite de l'inquiétude chez les professeurs.

1 2 3 4

1 - accord total avec l'énoncé 2 - accord partiel avec l'énoncé 3 - désaccord partiel avec l'énoncé 4 - désaccord total avec l'énoncé

6 - L'école traditionnelle ne prépare pas l'enfant à vivre dans une civilisation de l'image.

1 2 3 4

7 - Il est déjà assez difficile d'enseigner sans y ajouter en plus, la complication d'appareils techniques.

1 2 3 4

8 - Laissez pénétrer la technologie dans l'enseignement et vous aurez tôt fait de changer les maîtres en robots.

1 2 3 4

9 - L'image animée suscite l'intérêt chez les étudiants.

1 2 3 4

10 - L'orientation de la technologie préoccupe de plus en plus les maîtres actuellement.

1 2 3 4

1 - accord total avec l'énoncé
2 - accord partiel avec l'énoncé
3 - désaccord partiel avec l'énoncé
4 - désaccord total avec l'énoncé

11 - J'aime à discuter en classe avec mes élèves de certains programmes entendus à la radio ou à la télévision, le soir à la maison.

1 2 3 4

12 - La technologie oblige les maîtres à repenser leurs méthodes d'enseignement.

1 2 3 4

13 - Les techniques audio-visuelles sont devenues un apport indispensable en éducation.

1 2 3 4

14 - Le recours aux techniques sensorielles par le moyen des aides audio-visuelles va nuire au développement de l'imagination chez l'enfant.

1 2 3 4

15 - Les programmes scolaires sont trop chargés pour qu'on puisse ajouter des films éducatifs aux heures de cours.

1 2 3 4

1 - accord total avec l'énoncé 2 - accord partiel avec l'énoncé 3 - désaccord partiel avec l'énoncé 4 - désaccord total avec l'énoncé

16 - Suivre un cours à la radio ou à la télévision est pour l'étudiant, une activité moins sérieuse qu'un cours régulier.

1 2 3 4

ANNEXE IV

RESULTATS DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR L'AUDIO-VISUEL

ENSEMBLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Age

entre 20 et 29 ans	120
entre 30 et 39 ans	81
entre 40 et 49 ans	13
entre 50 et 59 ans	17
Autre	1
TOTAL	232

Sexe

Masculin	188
Féminin	44
TOTAL	232

Etat civil

Célibataire	55
Marié	173
Autre	4
TOTAL	232

Temps consacré à l'enseignement aux adultes

6 heures et moins	89
7 heures à 11 heures	81
TOTAL (temps partiel)	170
12 heures et plus (temps plein)	46
Sans réponse	16
TOTAL	232

Matière enseignée

Français	39
Anglais	37
Sciences	67
Mathématiques	66
Autres	29
TOTAL	238*

Expérience en enseignement.

Aux jeunes		206
Aux adultes -	5 ans et moins	165
	6 ans - 10 ans	53
	11 ans et plus	14
	TOTAL	232

Formation en audio-visuel.

A) Cours suivis

Oui	78
Non	154
Sans réponse	0
TOTAL	232

Si oui, nombre de crédits (15 hres de cours).

5 crédits et moins	60
6 à 10 crédits	8
11 à 15 crédits	7
Sans réponse	3
TOTAL	78

* Certains professeurs enseignent plus d'une matière.

Si non, avez-vous l'intention d'en suivre?

Oui	81
Non	68
Sans réponse	5
TOTAL	154

b) Opinion sur la nécessité pour les maîtres actuellement en fonction de suivre des cours de recyclage en méthodes audio-visuelles.

- devraient suivre des cours	171
- ne devraient pas suivre des cours	49
- sans réponse	12
TOTAL	232

Perception de l'existence d'un responsable en audio-visuel.

A l'école

Oui	92
Non	104
Autre	36
TOTAL	232

A la régionale

Oui	125
Non	40
Autre	67
TOTAL	232

Au service d'éducation des adultes

Oui	59
Non	127
Autre	46
TOTAL	232

Appareils audio-visuels utilisés

A) Nombre de types d'appareils*

Nombre de types d'appareils*	Nombre de professeurs
7	62
6	51
5	46
4	22
3	23
2	15
1	6
0	7
TOTAL	232

) État des appareils utilisés.

En bonne condition	201
En mauvaise condition	19
Autre	12
TOTAL	232

Connaissance du fonctionnement des appareils utilisés.

Oui	206
Non	22
Autre	4
TOTAL	232

* Nombre d'appareils utilisés par chacun des professeurs. Exemple: Il y a 62 professeurs qui utilisent 7 appareils différents soit: le projecteur 16 mm, le projecteur opaque, le rétroprojecteur, le projecteur à diapositives, etc.

Documentation nécessaire à l'utilisation de l'audio-visuel.

A) Disponible aux professeurs

Oui	48
Non	172
Autre	12
TOTAL	232

B) Fournie par

Secteur régulier d'enseignement	32
Service d'éducation des adultes	8
Les deux	1
Autre	7
TOTAL	48

Fréquence d'utilisation de l'audio-visuel

Souvent	52
Occasionnellement	98
Rarement	42
Jamais	35
Autre	5
TOTAL	232

Satisfaction retirée de l'emploi de l'audio-visuel

Satisfait	155
Déçu	18
Autre	19
TOTAL	192

Fréquence d'utilisation de l'audio-visuel par les confrères enseignant dans la même école.

Souvent	84
Pas assez souvent	60
Trop souvent	5
Je l'ignore	66
Autre	17
TOTAL	232

Incitation à l'utilisation de l'audio-visuel

- On m'a recommandé de faire usage de méthodes audio-visuelles pour mon enseignement.	111
- On ne m'a pas recommandé de faire usage de méthodes audio-visuelles pour mon enseignement.	113
- Autre	8
TOTAL	232

Si positif, par l'intermédiaire

- Du secteur régulier d'enseignement	57
- Du service d'éducation des adultes	39
- Autre	15
TOTAL	111

ANNEXE V

CENTRE COOPERATIF SESAME (CCS) 17 février 1972.

Cueillette d'information:

Les renseignements donnés ici ont été obtenus grâce à:

- rencontres informelles avec presque tous les professeurs (nous avons pris le dîner ensemble);
- observation d'une classe (étudiants-prof.) de "l'Homme et son Milieu";
- observation d'une classe d'anglais;
- entrevues avec un professeur de français, 2 professeurs de mathématiques et un professeur "d'Homme et son Milieu";
- entrevue avec le directeur du Centre.

Mandat de la DGEP à CCS:

Le CCS a dû se centrer sur l'utilisation de l'audio-visuel en enseignement à la suite d'un mandat émis par la DGEP, il y a 2 ans. Il semble que ce mandat n'a pas été très bien intégré au départ, à la vie du CCS. Le Centre travaillait depuis sa fondation selon une méthode de dynamique de groupe et de centration sur l'étudiant.

Ayant accepté le mandat de la DGEP, il a employé des professeurs (4?) et un chargé de recherches qui devaient spécialement être affectés à cette tâche: recherche sur l'utilisation de l'audio-visuel en enseignement. Les professeurs affectés à la

recherche n'ont pas toujours accepté de gaiété de coeur leur position. Ils devaient exécuter un mandat de recherche qui avait été négocié par d'autres. Le Centre, dans son processus de recherche pédagogique, n'était pas forcément prêt à aborder l'audio-visuel comme priorité.

Peu à peu, les professeurs travaillant à la recherche se sont intégrés au Centre. On admet que de toute façon, ce Centre aurait dû un jour prochain, sentir la nécessité de l'audio-visuel comme instrument pédagogique.

Professeurs-étudiants:

Le Centre comprend environ 120 étudiants, 12 professeurs. On y accueille des étudiants envoyés par le Centre de main-d'oeuvre pour y recevoir un enseignement académique de niveau du Sec. I et II.

Utilisation du matériel audio-visuel:

Le Centre utilise le matériel audio-visuel afin d'offrir à ses étudiants certaines productions déjà existantes. Le Centre a à sa disposition, un messager qui transporte le matériel requis à ses usagers et le retourne après utilisation. Malgré certaines facilités qui lui sont propres, il y a quand même quelques problèmes qui se posent. Certains documents audio-visuels sont dispendieux. Exemple: films en boucles pour l'enseignement des mathématiques.

Mais ce qui fait l'originalité du Centre par rapport aux CSR visitées, c'est la production de matériel par les étudiants eux-mêmes. On met à la disposition des étudiants (en compagnie des professeurs), caméras, rétroprojecteurs, projecteurs, magnétoscopes, magnétophones, tourne-disques, etc... pour la production de documents pouvant être intégrés aux cours. Exemples: dans "Homme et son Milieu", les étudiants font des montages audio-visuels à la suite de recherches sur l'alimentation dans différents pays du monde, la sous-alimentation, l'alimentation naturelle, etc... En anglais, un groupe, à partir d'un disque des Beatles, fait un montage de diapositives qu'il accompagne d'un dialogue enregistré au magnétophone.

Malgré les conditions relativement favorables du Centre on se plaint du manque de matériel technique pour le style d'utilisation qu'on en fait. Ainsi, quand 4 à 5 équipes d'une même classe arrivent ensemble à l'étape de production de diapositives, les caméras manquent. Le vendredi qui semble un jour spécialement propice à l'utilisation de l'audio-visuel, il y a congestion au lieu d'approvisionnement en appareils.

L'audio-visuel comme instrument pédagogique:

L'audio-visuel facilite certains apprentissages. Exemple: production du montage audio-visuel en anglais. Les étudiants exploitent à la fois les techniques de lecture, de composition, d'écoute du disque et de leur propre voix, d'expression orale, etc... La motivation à l'étude est stimulée. l'audio-

visuel peut être utilisé pour aller chercher de l'information. Exemple: dans "l'Homme et son Milieu" les images qu'on fixe sur pellicule doivent illustrer une recherche préalablement faite. Mais quand on demande aux étudiants ce qu'ils ont retiré de cette production, ce n'est pas tant l'aspect information que l'aspect expression et communication qui sont mis en évidence. On apprécie le fait que cela exige des travaux de groupe et des présentations à toute la classe, ce qui permet de donner de l'assurance à ceux qui avaient au préalable peu confiance en eux.

Les professeurs conçoivent l'audio-visuel comme intégré dans une conception globale de la pédagogie. C'est une nouvelle technique qui exige pour son utilisation une remise en question par le professeur lui-même de ses propres méthodes pédagogiques. L'audio-visuel n'a pas de valeur en soi. Il est un instrument parmi tant d'autres. Quel que soit l'instrument utilisé, le professeur doit savoir se l'approprier et l'utiliser pour l'atteinte des objectifs poursuivis.

Difficultés pour une utilisation accrue de l'audio-visuel:

Une première difficulté rencontrée pour l'utilisation de l'audio-visuel est le manque d'appareils. Selon le directeur du CCS, pour que les étudiants puissent démystifier l'audio-visuel, apprendre à utiliser les appareils et s'exprimer grâce à ces instruments, il faut que le milieu dans lequel ils évoluent ait une ambiance technologique. Il faut que les étudiants aient vraiment accès aux appareils sans qu'on soit toujours dans la crainte qu'ils brisent les appareils. Or, cette condition pour

être généralisée au niveau du Québec deviendrait extraordinairement coûteuse. Cependant, tous les professeurs du Centre et son directeur admettent qu'il est possible de réaliser des choses intéressantes avec un matériel restreint, avec un peu d'imagination.

Il faut aussi prévoir une perte de temps au départ dans l'apprentissage d'un programme précis. Les étudiants doivent d'abord se familiariser avec l'utilisation des appareils. Dans une perspective plus globale de formation, c'est un investissement rentable.

Le personnel pédagogique devrait être plus nombreux ou devrait être assisté d'un personnel technique pour l'apprentissage du mode de fonctionnement des appareils.

Investissement des recherches en audio-visuel du CCS:

Le CCS n'a pas comme tel de mandat d'implantation des techniques pédagogiques qu'il utilise. Devant notre préoccupation concernant la non ou la mauvaise utilisation de l'audio-visuel dans la province, le CCS ne prône pas comme tel l'utilisation de l'audio-visuel. Mais il est très probable que le professeur qui veut se rénover dans sa méthodologie doive faire l'utilisation de l'audio-visuel. Comment inciter les professeurs à s'interroger sur leur méthodologie? Très peu en leur donnant des séances d'information, pas surtout en leur offrant les services d'un expert en pédagogie mais en utilisant les éléments dynamiques du milieu comme animateur.

Dans cette perspective, il serait bon qu'un réseau de communications entre professeurs à travers la province soit créé afin de permettre la diffusion des expériences intéressantes.